

# L'INFORMATEUR

## Corse nouvelle

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 15 au 28 juillet 2011 - N° 6372 - 60<sup>ème</sup> année



INTERVIEW

## Emmanuelle De Gentili

### L'esprit de gauche en action et au service de la Corse



#### INITIATIVE

La CAB, soutenue par l'ADEC, ouvre un "Parcours des métiers d'art" à Bastia



#### RENDEZ-VOUS

Porto Latino invite Ben Harper, Kool and the gang, Gotan project et d'autres encore



#### SPORT

Coup d'envoi de la 11<sup>ème</sup> Via Romana, le 31 juillet à Carpineto, en Castagniccia

# Du cinéma sous les étoiles de Lama...

Le 18<sup>e</sup> Festival du Film de Lama se déroulera du 30 juillet au 5 août. Près de 70 films sont programmés : à l'affiche, une vingtaine de longs métrages (inédits, en avant-première ou rarement diffusés), une compétition de courts, des documentaires, un regard sur la production corse, un focus sur une personnalité du cinéma... Cette année encore, de nombreux comédiens et réalisateurs vont apprécier le rythme d'un festival hors normes dans un cadre enchanteur !

**S**i paisible l'hiver avec ses quelque 130 habitants, le village de **Balagne** s'est habitué à accueillir plus de 9 000 spectateurs en une seule semaine ! De **Sandrine Bonnaire** à **Catherine Frot**, en passant par **Daniel Auteuil**, de nombreux artistes ont déjà goûté aux charmes de **Lama** et ont adopté ce festival original. Sa particularité ? Il met en valeur «le cinéma de la campagne, le cinéma à la campagne» et a «pour thème la ruralité, pour cadre le plein air». Cette année, près de 70 films seront projetés, en avant-première de leur distribution, parmi lesquels **Habemus Papam** de **Nanni Moretti**, **Melancholia** de **Lars von Trier**, **Itinéraire Bis** de **Jean-Luc Perreard**... Grâce à la **Cinémathèque de Corse**, on pourra également redécouvrir un film de 1963 : **Jusqu'au bout du monde** de **François Villiers**. Et, pour rester dans le film de patrimoine, trembler encore avec **L'Homme qui rétrécit**, grand classique du fantastique réalisé par **Jack Arnold** en 1957. Comme chaque année, le **Festival de Lama** aura à cœur de faire découvrir à son public des films tournés récemment en **Corse**. Les festivaliers pourront ainsi voir **Etreinte** de **Sébastien Jaudeau** (avec **Rachida Brakni** et **Eric Cantona**), **Sleepwalkers** de **Thierry de Peretti**, **Fucilati in prima ligna**. **Fusillés pour l'exemple** de **Jackie Poggioli**... En plus d'une programmation inédite, le festival peut s'enorgueillir d'un cadre exceptionnel : trois sites de projection en plein air qui attendent la nuit pour s'éveiller : le très grand écran de «**La Piscine**» où sont projetées les avant-premières et qui a compté jusqu'à près de 1000 spectateurs ; «**L'Ombria**», un peu le ciné-club de **Lama** avec une programmation de films ignorés des grands circuits ; la «**Casa di Lama**» qui propose une riche sélection de documentaires récents, pour beaucoup touchant au monde rural.

Aujourd'hui, on peut dire que le **Festival de Lama** est devenu une référence et un rendez-vous incontournable de la saison estivale. Pourtant, organiser une telle manifestation en 1994 à **Lama** était déjà une gageure à l'époque, comme le souligne, **Mathieu Carta**, président du festival : «*Quelles étaient les motivations des fondateurs de cette manifestation ? Ils aimaient leur village, ils aimaient le cinéma. Créer un festival de cinéma dans leur village fut pour eux un véritable bonheur. Ils voulaient permettre aux habitants de Lama et des communes voisines d'avoir accès au cinéma, à un cinéma que les salles commerciales ne programment pas*». Avec le temps, le festival a évolué, s'est enrichi sans jamais perdre son âme : «*Au fil des années nous nous sommes structurés, des éléments nouveaux plus expérimentés, plus professionnels sont venus se joindre à l'équipe initiale. Le festival a maintenant trouvé la formule la plus adaptée à ses objectifs actuels. Certes, de nouvelles orientations et de nouveaux challenges vont apparaître, mais la fraîcheur, la spontanéité et la convivialité des toutes premières éditions doivent demeurer*». Pour **Mathieu Carta**, le plus important dans les années à venir c'est de conserver «*l'âme de Lama. Nous souhaitons continuer dans le sillon qui a été tracé durant ses dix-huit dernières années tout en restant ambitieux*». C'est tout ce qu'on leur souhaite...

## Les points forts de l'édition 2011

Grande nouveauté cette année : un Kinobus s'installera dans les ruelles de Lama du 31 Juillet au 2 août. Véritable point de rencontres et de création mobile, ce laboratoire ouvert à tous invitera ses participants à produire un film en 72 heures. Outre le Kinobus et l'atelier de réalisation pour les enfants animé par la réalisatrice Sandrine Veysset, on trouvera aussi au programme un atelier d'écriture animé par l'association Detti è Scritti, un colloque ("Paysage corse, images méditerranéennes"), des contes, une exposition de peinture et même... une dégustation de vins corses avec le syndicat des vignerons de Balagne ! Sans oublier les désormais traditionnelles discussions entre le public et les réalisateurs, qui se tiennent le lendemain des projections à l'ombre généreuse du grand platane...



**Festival du Film de Lama**  
Tél: 04 95 48 21 60  
info@festilama.org  
www.festilama.org

## Ont déjà confirmé leur venue cette année :

- L'actrice **Valérie Mairesse**, les acteurs **Niels Arestrup** et **Nicolas Bridet**, ainsi que le réalisateur **Gilles Legrand**, qui viendront présenter le nouveau film de ce dernier : **Tu seras mon fils** ;
- Le réalisateur **Radu Mihaileanu**, qui sera à **Lama** avec son nouveau film **La source des femmes**, qui était en compétition officielle à **Cannes** en mai dernier ;
- Le comédien **Thierry de Peretti** présentera son deuxième film, également tourné dans l'île : **Sleepwalkers**.
- **Julie Allione**, directrice de casting, **Gérard Guerrieri**, "le réalisateur corse underground par excellence" et le comédien **Jean-Philippe Ricci** (l'interprète de **Vettori** dans **Un prophète** de **Jacques Audiard**), tous trois membres du jury de la compétition de courts métrages.

**Le livre  
de l'été**

FRANCE SAMPIERI **Le réveillon  
du bandit**  
CONTES, LÉGENDES ET RÉCITS



AJBIANA

Interview de **France Sampieri** dans la prochaine édition de **L'Informateur Corse Nouvelle**

Dimanche 31 juillet à Piana

## 11<sup>ème</sup> rencontre interconfréries

Pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive, le rassemblement des confréries de Corse aura lieu le 31 juillet à Piana. Une initiative qui revient à la confrérie Saint Antoine Abbé de Piana qui, en collaboration avec le Comité des Vocations Sacerdotales Corse de Marseille, a voulu que cette journée d'échanges et de partage soit un événement marquant de la vie religieuse de notre île durant la saison estivale. Cette journée réunira la communauté religieuse, les touristes de passage et les Corses du continent en vacances. Mgr Jean-Luc Brunin et Mgr Defois, archevêque-évêque émérite de Lille, présideront la célébration eucharistique à 10h30 en l'église de Piana, célébration qui sera suivie d'une procession dans les rues du village. Le Comité des Vocations Sacerdotales pour la Corse, présidé par le docteur Jean-Baptiste Renucci, invite ses membres et amis présents sur l'île à participer nombreux à cette journée. Le produit des dons est entièrement destiné à la formation des séminaristes corses en cycle de formation.

**Renseignements au 06 11 67 33 77.**

# Entre nous

**Par Pierre Bartoli**

**C**ette semaine, mon éditorial se limitera à deux nécrologies, de deux personnalités ayant marqué le C.A. Bastia.

**Leur disparition m'attriste et constitue, à mes yeux comme à ceux de beaucoup, une perte pour le sport en Corse !**

● **Guy Bosch** s'est éteint, le dimanche 10 juillet 2011, alors que rien ne laissait prévoir une telle issue, même s'il suivait un traitement médical depuis un certain temps.

A soixante ans, le cheville ouvrière du C.A. Bastia, Président de la C.S.O et de la C.S.R de la Ligue Corse d'Athlétisme, a fermé les yeux avec cette discrétion qui caractérisait son action sur les stades comme au sein des instances départementales et régionales !

Longtemps, nos chemins se sont croisés et souvent opposés. Mais le militantisme au service de l'athlétisme avait fini par favoriser les convergences et tissé, dans l'action au quotidien, de solides liens fondés sur le respect et la volonté de faire avancer l'athlétisme.

Le déplacement à Miramas avec la Sélection départementale, après la belle aventure des Demi-finales des Championnats de France de Cross, à Bagheera, le 13 février 2011, en auront été la meilleure illustration !

Guy, avec son épouse Claude, figures incontournables de l'athlétisme insulaire, ont œuvré pour maintenir leur club et lui permettre de poursuivre sa mission.

Autant comme athlète que comme dirigeant, Guy aura marqué de son empreinte l'histoire de la discipline à Bastia et en Corse.

A sa fille Sandrine, à son épouse, à sa famille, aux membres de leur club, avec la Ligue Corse d'Athlétisme, les deux Comités Départementaux, nous renouvelons l'expressions de notre soutien tout en nous inclinant devant la mémoire de celui qui nous a quitté.

● **Dominique Ventimilla**, autre figure marquante du C.A. Bastia Football et du sport insulaire, a fermé les yeux le dimanche 17 juillet 2011.

Dominique Ventimilla, personnage lui aussi incontournable du sport bastiais, aura pendant des décennies porté le CAB football à bout de bras, avec son ami, le regretté Pierre Costa, puis le Dr Simoni !

Dominique Ventimilla mérite l'hommage des joueurs du CAB, des dirigeants et des éducateurs aussi, du monde sportif insulaire.

Il a tout donné à cette passion qui dépassait le seul cadre sportif. Il avait su donner à son action la touche sociale caractéristique de cette personnalité complexe, déroutante parfois, dérangeante souvent, parce que Dominique ne connaissait pas la demi-mesure !

Toujours fidèle en amitié, toujours prêt à rendre service, disponible et généreux !

Que la terre vous soit légère, cher Dominique, à vous qui avez tant su donner autour de vous à travers votre club !

Sincères condoléances à tous les membres de votre famille et à tous ces centaines de sportifs qui vous pleurent !

# Emmanuelle de Gentili

## L'esprit de gauche en action et au service

*Conseillère Exécutive en charge des relations avec l'Union Européenne, très investie dans les affaires relevant de la coopération interrégionale, Emmanuelle De Gentili est depuis quelques jours membre du comité directeur de l'AFCCRE, Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe qui a célébré, le 6 juillet à Paris, le 60<sup>ème</sup> anniversaire de sa fondation, en organisant, à l'issue de son Assemblée Générale, un colloque national auquel aura participé notre élue locale. Une façon concrète de faire faire à la Corse un pas de plus. Et l'occasion, pour cette socialiste de la première heure, de revenir sur les politiques choisies et mises en œuvre par la majorité régionale, tout en commentant, au niveau national, l'actualité brûlante de son parti. Sans jamais perdre de vue les grands enjeux qui se dessinent à la fois pour l'île et pour la ville de Bastia, enjeux qu'également en tant qu'élue municipale déléguée à l'urbanisme et au logement, elle est à même d'éclairer - voire d'articuler - avec expertise et sans langue de bois.*

► **Quel bilan dressez-vous des politiques mises en œuvre par votre majorité après ce bout de chemin parcouru à l'Exécutif ?**

C'est avant tout le travail d'une équipe derrière un homme, Paul Giacobbi, qui a une vision politique pour la Corse, de développement économique, social, intellectuel et humain dans le respect de notre environnement, de notre identité et de nos spécificités. En à peine un an des chantiers de fond ont été ouverts : la réflexion sur les institutions, le PADDUC, les problèmes du foncier et du logement ainsi que les négociations sur les finances de la CTC. Pour ma part, la Corse commence à être plus visible et plus présente à Bruxelles et dans les organisations de lobbying mais aussi auprès des décideurs que ce soit les états ou la Commission européenne. Comme vous le savez, ce sont les commissaires européens qui décident des politiques en accord avec les Etats, en tenant compte des avis du Parlement. Le rôle des régions consiste à faire connaître leurs positions et leurs attentes. La force des régions réside aujourd'hui dans l'élargissement de leurs compétences et dans leur pouvoir d'action et d'investissement sur le terrain tant au niveau national qu'international particulièrement sur la rive sud de la Méditerranée. Depuis l'Assemblée générale de l'AFCCRE de la semaine dernière, je fais partie du comité directeur. Cela me permettra de faire reconnaître le point de vue de la Corse et de la Méditerranée dans des instances qui sont encore centrées sur l'épine dorsale de l'Europe continentale.

Du côté de l'enseignement supérieur, après six années d'inertie, le programme de constructions universitaires a été relancé. Un service



Une élue qui maîtrise ses dossiers

a été créé à la CTC regroupant l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, qui soutient des projets destinés à créer de la richesse dans tous les domaines de la société. Dernièrement nous avons soutenu un projet porté par le SDISS de Haute-Corse de véhicule innovant de lutte contre les incendies, projet qui pourra rapidement être transférable dans d'autres régions. C'est le sens de notre stratégie régionale de l'innovation.

Notre équipe travaille sans relâche à redresser la barre. Il faut cesser de mettre au même niveau un an et demi de mandature de gauche avec les 26 années de pouvoir de droite. Si nos prédécesseurs avaient avancé au même rythme que le nôtre, la Corse ne serait pas là où elle se trouve. Les effets de notre politique seront bientôt visibles. Je concède que nous sommes meilleurs dans le savoir-faire que dans le faire-savoir.

► **Parmi les gros dossiers en cours, quelle est, selon vous, la priorité des priorités pour la Corse à laquelle vous aspirez ?**

J'aspire à une Corse sereine, sûre de son identité, de ses valeurs et de ses qualités, ouverte et équitable. Comme chacun d'entre nous, je souhaite ce qu'il y a de mieux pour notre société et pour notre jeunesse.

## ser vice de la Corse



Les besoins de la société corse sont tels que tout devient prioritaire alors qu'il y a des choses qui devraient être assurées en Corse normalement, depuis longtemps, comme la santé par exemple. Mais je peux tout aussi bien vous citer l'exemple des extensions de réseaux hydrauliques. L'Etat a réalisé massivement et globalement d'importants travaux d'irrigation et d'approvisionnement en eau sur son terri-

toire alors qu'en Corse, il a fait le choix de les faire au coup par coup. Aujourd'hui il nous faut réaliser les équipements qui sont opérationnels ailleurs depuis longtemps.

Nous rattrapons ainsi un retard qui ne devrait pas exister, mais je reconnais volontiers que nous avons ces derniers mois plus d'écoute sur ces sujets. Pour répondre à votre question, c'est en pensant à l'avenir de notre jeunesse que l'on doit se fixer des priorités. Nous faillirions à nos engagements d'élus si nous n'offrions aux jeunes aucune perspective professionnelle, aucune possibilité de se loger et aucun moyen de s'épanouir personnellement. Comme nous voulons pérenniser nos actions, les solutions viendront de la concertation entre toutes les collectivités, les services de l'Etat et la population.

### ► Comment vous positionnez-vous dans le débat aujourd'hui en cours sur le statut de résident ?

Je crois d'abord qu'il ne faut pas penser que le simple fait d'en parler va solutionner les problématiques d'ensemble du développement de la Corse.

Avant tout il faut faire des choix de développement, d'aménagement et de société. Ensuite il faut se souvenir qu'à l'origine de ce débat il y a un constat. Ceux qui ont fait le choix de vivre en Corse ou qui y ont des attaches ne trouvent plus à se loger ou ne peuvent plus être propriétaires. Si nous n'agissons pas rapidement, la Corse va devenir comme la Savoie. Dans le même temps nous devons préserver notre identité, notre environnement et veiller à l'équité entre les hommes et entre les territoires.

Enfin la question du foncier est complexe. Elle se rapporte à des situations humaines variées et ne peut pas être réduite au simple aspect fiscal.

C'est pour tenir compte de cette diversité qu'il faut prioritairement mettre en œuvre tous les outils existants, les PLU, les SCOT, une agence d'urbanisme, un établissement public foncier, et réfléchir à une notion de résident modulable. Puis il faut avancer sur le PAD-DUC qui fixera la vision du développement.

### ► Avec le statut de région intermédiaire que vous défendez au niveau européen, on a un peu l'impression que la Corse a du mal à prendre ses distances avec une certaine forme de sous-développement... Mode d'emploi pour en sortir ?

Je ne suis pas d'accord avec cette approche. C'est parce que je crois au contraire aux potentialités de la Corse que j'agis pour la reconnaissance des régions intermédiaires. Simplement il faut accorder du temps à la Corse pour qu'elle atteigne la compétitivité. Le régime intermédiaire lui permettra d'y arriver.

La Corse a basculé d'un régime très souple à un régime contraignant sans que les mises à niveau aient été opérées. On le constate avec le PEI qui montre que nous n'avons toujours pas atteint le niveau structurant des autres régions. Je vous fais remarquer que 10 régions sur 22 métropolitaines sont dans la même situation que la Corse et pourraient rentrer dans cette catégorie. Cela montre que la politique européenne actuelle ultra libérale échoue et que la notion de juste partage, de rééquilibrage et d'économie sociale a un sens. Si on ajoute les effets de la crise et de la politique nationale, il est à parier que d'autres régions françaises seront dans le même état que nous. La Corse est donc loin d'être une exception.

### A propos du projet d'écoquartier à Bastia

En tant que déléguée à l'urbanisme de la Ville de Bastia, Emmanuelle de Gentili s'est mobilisée pour le projet d'écoquartier. Où en est-on aujourd'hui ? «C'est un projet important, souligne l'élue, car il symbolise la ville de demain. Or les mentalités évoluent lentement et je regrette que les budgets qui me sont octroyés soient très en-deçà des besoins nécessaires pour la réalisation de ce projet. Pour autant nous allons entamer la concertation en octobre. Je souhaite qu'elle soit faite au niveau du quartier, des alentours, mais aussi de l'ensemble de la ville, particulièrement des écoliers et des collégiens. Ce quartier doit s'inscrire dans une volonté de transformer l'ensemble de la ville, pour un aménagement qui permet les économies d'énergie, l'isolation, la gestion harmonieuse entre la vie, le travail et le social, la gestion des transports collectifs... Ce projet va bien au-delà du quartier de Labretto. J'espère convaincre mes collègues de la Ville et des autres collectivités, de l'intérêt d'avancer plus vite. Mais mon action est freinée car les acquisitions foncières ont du retard et les budgets pour la concertation sont faibles. Cependant je ne baisse pas les bras. Ce quartier fera, dans les années à venir, le lien entre le centre ville et le sud de la ville.»



► **Sauveur Gandolfi-Scheit, chahuté sur ce point à l'Assemblée Nationale, ça vous inspire quoi ?**

Je ne sais pas pourquoi il a été chahuté. Je regrette seulement que le député fasse cavalier seul sur un sujet sur lequel nous travaillons depuis septembre 2010, alors que nous essayons de regrouper toutes les forces autour de l'action de la CTC et de Paul Giacobbi, avec les députés européens et toutes les forces qui peuvent y contribuer.

► **Vous êtes à l'origine du rachat par la CTC de la Villa Italia qui devrait être transformée en Maison de la Coopération et que vous rêvez de voir abriter les Affaires Européennes. Une façon de donner à Bastia, dans un contexte polémique - avec la question du siège de la CCI - une autre dimension ?**

Absolument pas. J'avais ce projet en tête depuis plus de deux ans bien avant la question du siège de la chambre consulaire. Je savais que l'Etat italien voulait mettre en vente son immeuble et je trouvais dommage qu'il ne revienne pas au patrimoine de la Corse et devienne un enjeu spéculatif immobilier dans un quartier déjà dense. D'ailleurs en qualité d'adjointe à l'urbanisme je souhaite que les aménagements à venir permettent de fluidifier la circulation mais en aucun cas de densifier les constructions. Il faut donner de la respiration à ce quartier des arts et du patrimoine, dont l'histoire symbolise les relations entre la Corse et l'Italie. Pour ce dossier j'ai agi en tant que conseillère exécutive, pour l'intérêt de la Corse, sans esprit partisan ou de clocher. Il se trouve qu'il est à Bastia et effectivement la question de son implantation ne se pose pas !

En tant que Bastiaise, je suis heureuse que ce bâtiment puisse être mis à disposition des projets de la Corse.

► **Justement, comment dénouer le noeud gordien du siège consulaire ?**

Je déplore qu'une fois de plus on essaie de dresser les Corses les uns contre les autres avec des batailles de chiffres. Ce problème doit être connecté à l'ensemble de la répartition territoriale, constitutive de la société corse : administration, collectivités, université, économie, tourisme... C'est trop facile de stigmatiser cet enjeu et d'en faire un emblème partisan.

Avant de répondre à votre question, je commencerai par me poser celle de la légitimité d'appliquer le droit commun alors que la gestion de nos chambres consulaires est très différente de celles de la France continentale. Je me poserai aussi la question de notre capacité à gérer les distances entre Ajaccio et Bastia ; ce qui les oppose alors qu'elles devraient être complémentaires et solidaires. Pour dénouer la situation actuelle, il faut que l'Etat tranche en tenant compte des aspects sociaux, économiques, structurels, des intérêts des salariés des deux CCI et de la vision des élus consulaires.

► **Frédéric Mitterrand a fini par faire escale dans la cité bastiaise où il a fait une proposition de 6 Millions d'euros pour les quartiers sud de la ville. D'aucuns qualifient l'offre de substantielle... Quels mots emploieriez-vous plus volontiers à ce sujet ?**

Je dirais nécessaire. Bastia a montré à travers les programmes de réhabilitation et son implication dans tous les programmes mis en

œuvre en Corse, sa capacité à valoriser les lieux (la citadelle, Montessoro, le centre ancien actuellement). L'expérience acquise est une carte de visite pour la municipalité. Cet apport financier va permettre de travailler dans de meilleures conditions et d'avoir des ambitions plus en adéquation avec les réels enjeux de ces quartiers. Ils ont besoin de se développer en continuité du cœur de la ville et non pas déconnectés, comme c'est le cas depuis longtemps.

► **Un Ministre de la Culture de votre sensibilité\* qui creuse son sillon au cœur d'un gouvernement de droite, ça vous gêne ou ça vous enthousiasme ?**

Que Frédéric Mitterrand soit de gauche n'engage que vous ! Même s'il porte un célèbre nom de gauche, je ne l'ai jamais entendu se réclamer de cette sensibilité.

► **En tant que soutien à la candidature de DSK, comment vivez-vous les multiples rebondissements dans l'affaire touchant «l'ex» challenger du PS ?**

Depuis le 14 mai il est impossible de vivre bien la situation. Il faut attendre que les justices américaine et française suivent leurs cours. Je n'oublie pas la situation des plaignantes qui doivent bénéficier du même traitement que DSK ou plutôt j'aurais aimé que DSK puisse bénéficier d'une présomption d'innocence comme elles bénéficient d'une présomption de victimes. J'ai confiance dans la Justice qui a tout intérêt à se montrer irréprochable sur ce dossier mondialisé. Pour le PS, la situation est compliquée. Il a une responsabilité vis-à-vis des Français. Il est normal qu'en tant que parti de gouvernement et d'alternance, il s'organise pour poursuivre la bataille contre la politique désastreuse que nous subissons depuis bientôt 5 ans. Cela n'enlève rien au rôle ou aux choix que pourra faire DSK et qui, une fois les affaires judiciaires derrière lui, pourra apporter son talent, son analyse et ses compétences au PS. Pour ma part je poursuis dans la ligne qui était déjà la mienne : soutenir le candidat du groupe DSK AUBRY FABIOUS ; lesquels ont préféré discuter pendant de longs

mois en amont pour venir ensemble défendre une candidature pour une élection essentielle dans la situation actuelle du pays. Ils ont fait preuve de maturité et c'est ce qu'on attend de personnalités qui ont la stature d'hommes ou de femmes d'Etat

► **Au-delà de votre sensibilité politique, la femme que vous êtes a certainement aussi son point de vue sur ces affaires de moeurs qui marquent aujourd'hui la politique**

**française et font l'objet d'une hypermédiation...**

Cela m'attriste, soit parce que ces affaires révèlent des pratiques inadmissibles, soit parce qu'elles jettent en pâture la vie d'êtres humains. Au-delà on peut s'interroger sur la condition des femmes. Il n'est pas acceptable que les femmes aient encore autant de difficultés et que les mères de famille soient les premières victimes de la précarité. Certains propos que j'ai entendus au cours de cette affaire relèvent de la plus obscure et choquante des misogynies.

En même temps, dans notre société, tout est devenu spectacle. Je le regrette mais je ne suis malheureusement pas étonnée.

**Du côté de l'OEHC**

Petit état des lieux de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse, dont Emmanuelle de Gentili est présidente : «J'ambitionne de donner à l'office la place qu'il mérite, au service de l'aménagement et du développement de la Corse, précise celle-ci. Pendant un an j'ai pris la mesure de l'outil. Aujourd'hui nous sommes en pleine restructuration, afin de moderniser l'office et de le rendre performant dans l'accomplissement de toutes ses missions. Les discussions avec le personnel sont en cours. Par respect pour lui je m'exprimerai davantage ultérieurement.»

\* Considéré par nombre d'observateurs comme inclassable politiquement parlant - d'autant qu'il ne prit pas position lors de la dernière présidentielle -, on ne connaît de Frédéric Mitterrand, aujourd'hui sans étiquette, aucune adhésion à un parti si ce n'est celle de 1993 au Mouvement des Radicaux de Gauche. A l'occasion de sa nomination au ministère de la rue Valois, celui-ci avait répondu aux journalistes qui l'interrogeaient sur ceux qui demanderaient s'il était toujours de gauche : «Je leur laisse le soin de répondre à la question». Et d'ajouter, faisant référence à son oncle : «François Mitterrand, quand il ne voulait pas répondre, ne répondait pas. Je suis pareil!».

# Le Préfet Nevache fait son État des lieux avant le départ

*Tournant élégamment la page du Figaro - dont Pierre Ghionga avait extrait l'article de François Hauter pour le diffuser dans l'hémicycle départemental tout en en soulignant le caractère à la fois caricatural et dérisoire - la session du Conseil Général de Haute-Corse du 12 juillet 2011 aura pu s'ouvrir pour se consacrer, pour une bonne part, à la dernière intervention de Jean-Luc Nevache, appelé ailleurs pour devenir délégué interministériel à la sécurité routière.*



**D**e nombreux rapports étaient inscrits à l'ordre du jour mais celui du Préfet de Haute-Corse, ponctué d'échanges avec les conseillers généraux, aura pris près de deux heures. L'occasion, pour ces derniers - qui comptaient à nouveau parmi eux Henri Zuccarelli, dont c'était là le grand retour - de saluer les qualités du représentant de l'Etat avec lequel tous ont dit avoir eu plaisir à travailler. Ce faisant, Jean-Luc Nevache a voulu donner à cet exercice annuel une tournure moins formelle que celle d'une présentation stricto sensu du rapport des services de l'Etat, choisissant d'effectuer quelques «focus» sur ledit document pour «faire passer certains messages», tout en répondant, à la fois dans le cadre rigoureux de ses fonctions mais aussi avec le style qui le caractérise - fait aussi de libertés prises avec les contraintes de communication - aux questions des élus. Parmi les «éléments majeurs» mis en exergue, la réforme de l'Etat local, la sécurité, bien sûr, mais aussi les missions de l'Etat aménageur, avec la délicate et très actuelle question des PLU. A tout cela, le haut fonctionnaire n'aura pas manqué d'ajouter l'intercommunalité version 2012, à propos de laquelle il a tenu à faire un point d'étape. Retour sur un discours choisi, en quelques phrases-clés, à l'heure d'un bilan personnel...

## Réforme de l'administration territoriale

«Avec un recul de 18 mois, nous pouvons parler de réussite. La REAT, comme nous l'appelons dans notre jargon, a permis une véritable mutualisation des services et l'homogénéisation des prises de décision. Pour autant, il est un point d'insatisfaction : cette réforme reste mal comprise et difficilement lisible pour les citoyens et les élus. Des efforts restent donc à fournir sur ce plan.»

## Arrondissements redécoupés

«L'opération s'avère intéressante. Nous vivions sur un schéma datant du début du XIX<sup>ème</sup> siècle.

La réussite de cette refonte prouve que l'on peut changer les choses sans drame.»

## Sécurité

«La Corse est marquée par l'importance des infractions économiques et financières et nous détenons la palme nationale en matière d'escroqueries sur internet. Il s'agit là d'une vraie spécificité méconnue à laquelle nous devons être particulièrement attentifs.»

«En matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, la Corse était jusque-là préservée. Elle ne l'est plus. Nous constatons une augmentation et les violences urbaines survenues récemment dans le vieux Bastia traduisent cette évolution.»

«Les infractions révélées par l'activité des services est en augmentation - notamment en ce qui concerne les stupéfiants - avec un taux d'élucidation en progression. Cela contredit l'hypothèse d'une diminution des moyens de sécurité tout en rappelant qu'il est nécessaire de distinguer effectifs et activité des services.»

«Deux priorités se dégagent : faire plus en matière de prévention via, notamment, la vidéo-protection dont trop peu de communes sont à ce jour équipées ; et faire mieux en matière de sécurité routière car la Haute-Corse est le seul département de France à avoir vu le nombre de ses morts sur les routes augmenter annuellement les 5 dernières années.»

## Urbanisme

«A ce jour, nous dénombrons trop peu de cartes communales ou de PLU approuvés (45 seulement et 151 en cours d'élaboration ou de modification). Cette incertitude juridique, en pesant sur la constructibilité des terrains, n'est pas étrangère à certains phénomènes de violence. Et il n'est pas normal que l'Etat instruisse

les Permis de Construire dans 232 communes sur 236. Il faut absolument faire remonter cette compétence au niveau intercommunal.»

## Domaine public maritime

«L'amélioration de la gestion du domaine public maritime depuis 2 ans est pour moi un grand motif de satisfaction. Cette politique est bien comprise. Néanmoins, un point est à souligner : la récente éclosion en Haute-Corse de beach parties organisée dans des conditions juridiques étonnantes. Une réflexion est à mener par les élus sur l'image que celles-ci véhiculent. La question est de savoir si l'on veut faire de la Corse une autre Ibiza.»

## Assainissement

«On a coutume de dire que, sur cette question, le PEI est sous-calibré. C'est vrai. Comme il est vrai que l'on a dépensé deux fois plus que ce qui était prévu au départ. Nous avons travaillé avec Paul Giacobbi. Une amorce de solution est en cours. Des moyens sont à trouver du côté de l'Agence de l'eau, de l'Etat, des Départements et de la CTC.»

## Intercommunalité

«Après les Yvelines, nous sommes le Département le moins intercommunalisé de France. L'intercommunalité à fiscalité propre couvre chez nous 55% des communes contre 95% au niveau national. Je n'ai reçu à ce jour que 25 délibérations. Mais les choses se poursuivent et mûrissent et les élus ont jusqu'au mois d'août. Ce nouveau schéma, qui doit être coproduit avec les élus, restructurera la Haute-Corse pour des dizaines d'années à venir. Eleons le regard pour faire prévaloir l'intérêt général.»

# Naissance d'un Parcours de Le Centre Ancien de Bastia

*Ils ont mouillé la chemise, côte à côte, ce 12 juillet, dans l'après-midi d'une journée caniculaire, pour faire le chemin d'une politique mise en œuvre ensemble en faveur du Centre ancien de Bastia. Emile et Jean Zuccarelli ont ainsi ouvert la voie, invitant, au nom de la CAB et de l'ADEC que respectivement ils représentent, une délégation de journalistes à la découverte d'un «Parcours des métiers d'art» initié avec l'installation, début 2011, de quatre artisans rue Sainte Elisabeth, rue de la Paroisse, et cours Favale.*

« **P**our mener à bien ce projet, explique Emile Zuccarelli, Président de la CAB, nous avons, entre autres, signé une Convention Publique d'Aménagement (CPA) avec la SEM Bastia Aménagement. Cette convention prévoit l'achat et la réhabilitation de locaux en rez-de-chaussée d'immeubles. » 250 m<sup>2</sup> ont ainsi été achetés et réhabilités pour être proposés à la location, exclusivement à des créateurs d'art. Ceci à des prix raisonnables. Le financement de cette CPA, subventionné à plus de 40% (368 000 €), a notamment été pris en charge par l'Europe (FEDER-URBAN) à hauteur de 101 000 € et par l'Etat (FISAC) à hauteur de 67 000 €, la CAB ayant apporté 215 000 € de financement direct et 258 000 € d'avance de trésorerie consentie à la SEM Bastia Aménagement. Quant à la Région, sa contribution se chiffre, via l'ADEC, à 200 000 €. «La CTC intervient dans cette première tranche et étudie la possibilité de le faire aussi dans les prochaines tranches », a précisé Jean Zuccarelli, Président de l'ADEC. Car il s'agit là de la première étape d'un projet qui a vocation à se prolonger et qui doit s'élaborer, dans le cadre plus global de la redynamisation du Centre Ancien, en complémentarité avec d'autres actions (amélioration de l'habitat, implantation de services publics, insertion économiques des populations, mixité sociale...) Notre ambition est de faire du Centre Ancien, au fort potentiel patrimonial, le cœur touristique de la cité et plus largement de l'agglomération bastiaise en y favorisant aussi un véritable développement économique. » L'initiative publique vient ici relayer les initiatives privées qui, depuis quelques temps déjà, on vu le jour au cœur du Centre Ancien. Et l'opération pourrait s'étendre à d'autres communes appartenant à la CAB. En attendant, un cinquième artisan, comptant parmi les nombreux demandeurs, est sur le point de s'installer cours Favale, un local de 60m<sup>2</sup> flambant neuf l'y attendant pour venir prolonger ce parcours des métiers d'art joliment entamé et au cachet incomparable.



*Emile et Jean Zuccarelli sur un chemin tout tracé...*

## Sous les toits...

**Installée rue de la Paroisse, Patrizia Minichelli** donne en toute parité (2 femmes, 2 hommes) sa touche féminine à ce parcours des métiers d'art auquel elle apporte aussi son expertise, spécialisée qu'elle est dans la restauration d'art. Locataire de 30m<sup>2</sup>, elle y remet en état avec doigté tout objet d'art décoratif ou religieux. La rue de la Paroisse lui était donc prédestinée !

# rs des métiers d'art dans ia



**Installé rue Saint Elisabeth, Mathieu Graziani** est certainement le plus jeune des artisans inaugurant ce parcours bastiais atypique. Dans un très beau local aménagé en duplex sur 63m<sup>2</sup>, il a donné corps à son projet professionnel : fabriquer et réparer guitares, ceteras et violons; entretenir tout instrument à cordes; et proposer à la vente ou à la location ses instruments, accompagnés de leurs accessoires. Lui aussi a eu vent d'une telle opportunité via la Chambre des Métiers et n'a pas manqué de la saisir.



*Nathalie Zattara : un local sur mesure pour cette patronne-là !*

**Installée elle aussi rue Sainte Elisabeth, Nathalie Zattara** a fait le choix du centre ancien après des années d'exercice sur Lucciana. Elle y tient aujourd'hui un atelier de création vestimentaire où elle se trouve à son aise pour, dit-elle, «travailler tranquillement tout en bénéficiant de la fréquentation du quartier, qu'elle soit celle des riverains et des locaux ou celle des touristes et des gens de passage.» Ses 18m<sup>2</sup> lui ont suffi à créer une ambiance intimiste collant à ce style «rétro-chic» qui est sa marque de fabrique.



*Enrico De Angelis sous le feu de la rampe*

**Installé cours Favale, Enrico De Angelis** y a ouvert son atelier de verrerie d'art où, dans un duplex de 78m<sup>2</sup>, il expose des pièces d'une grande finesse (pièces en verre étirées et soufflées, vitrail d'art...) tout en donnant à voir en direct et dans l'accent chantant de son pays, le meilleur de son savoir-faire, basé sur des techniques inscrites dans la plus pure tradition du verre soufflé de l'île de Murano (Venise).

# Pluie d'étoiles sur Saint Florent

*Ben Harper, Gotan Project, Kool and the Gang, Selah Sue, Sophia Charai... La programmation 2011 de Porto Latino mêle harmonieusement les genres et les styles. Des concerts à découvrir du 3 au 7 août prochains dans le cadre enchanteur de la citadelle de Saint Florent.*



**P**orto Latino existe depuis 1999 et tous les ans, Tony Baldrichi et son équipe parviennent à concocter un festival haut en couleur : «Avec la treizième édition du festival Porto Latino, l'occasion nous est donnée de nous retourner un instant sur le chemin parcouru. Chemin pavé et borné de rencontres, de passions, d'efforts, de générosité de la part des artistes, du public, des bénévoles ainsi que des institutions locales qui, ensemble, ont pu rendre possible cette pluie d'étoiles dans le ciel de Saint Florent». Et c'est bien une pluie d'étoiles qui va tomber sur Saint Florent cette année encore : **Selah Sue, Ben Harper, Gotan Project, Kool and the Gang, Sopia Charai, Bonga...** Pour cette édition 2011, les organisateurs proposent un subtil mélange de genres musicaux, d'artistes confirmés et de talents en devenir. Et si le festival connaît un tel succès depuis 1999, c'est sans doute grâce à l'alchimie entre la qualité des concerts et la beauté de la citadelle. Les jeux de lumière parviennent à transformer ce site superbe en un lieu magique et emmènent le public très loin. Pendant **Porto Latino**, le public voyage à travers le monde et retrouve l'ambiance d'un pays de l'hémisphère sud : le dépaysement est total ! Le barrio latino est ainsi devenu l'un des piliers du festival : installé au pied de la citadelle, c'est une véritable plateforme d'échanges culturels.



## Entretien avec Tony Baldrichi, Directeur du festival

► **C'est la 13<sup>ème</sup> édition de Porto Latino cette année : Comment parvenez-vous à adapter le festival tout en faisant en sorte qu'il ne perde pas son âme ?**

La première décennie du festival à travers sa programmation essentiellement latino-américaine a laissé une empreinte et une âme au Barrio latino ! Aujourd'hui il s'agit de privilégier la diversité de la programmation et l'ouverture sur les musiques venues d'ailleurs...

► **Comment définiriez-vous la philosophie de votre festival ?**

La philosophie du festival : continuer à enchanter un public de plus en plus nombreux...

► **Comment (et pourquoi) avez-vous sélectionné ceux de cette édition 2011 ?**

La complexité d'une programmation consiste à trouver l'équilibre artistique entre les têtes d'affiche et les premières parties (découvertes) comme Selah Sue aujourd'hui disque d'or ! Le plaisir de la programmation est de chercher au fil des déplacements sur les différentes scènes européennes de nouveaux talents, ou futures stars...

► **Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous êtes confrontés pour organiser une telle manifestation (coût de transport, hébergement, contraintes techniques...)?**

Nous rencontrons des difficultés dès le début de la programmation (en décembre ou janvier), notamment en ce qui concerne l'équilibre budgétaire, puis vient toute la partie logistique (transport, hébergement, aménagement du site pour un accueil optimal sur Saint Florent...) sur laquelle nous travaillons jusqu'au mois d'août !

► **Bueana Vista Social Club, Cesoria Evora, Emir Kusturica, Johnny Clegg... Vous avez accueilli les plus grands. Qui rêvez-vous d'accueillir à St Florent les prochaines années ?**

Le rêve, c'est de donner toujours autant de joie au public ! Aussi bien avec de grands noms qu'avec des artistes moins connus, talentueux et charismatiques... Pourquoi pas accueillir Manu Chao ou encore Santana pour les années futures ?

► **Connaissez-vous déjà les évolutions que vous aimeriez apporter (ou pas) au festival dans les années à venir ?**

En peu de temps le festival a énormément évolué et se trouve parfois limité dans son enceinte pour l'accueil des stands ! Nous aimerions pouvoir y voir d'autres scènes (off). L'avenir consiste à aménager l'espace autour de la citadelle pour lui donner une autre dimension encore plus attractive ...

### Navette gratuite

Cette année et pour la première fois, les organisateurs du festival Porto Latino ont décidé de mettre gratuitement un bus à disposition du public. Celui-ci fera la navette entre **Bastia** et **Saint Florent**, tous les soirs. Plus d'informations sur l'infoline au **06.12.91.26.79**.

► **Ben Harper, Gotan Project, Kool and the Gang... Comment parvenez-vous à convaincre des grands noms de venir à Porto Latino ?**

Depuis douze ans, la qualité de la programmation du festival, l'accueil des artistes et du public ont mené à un certain succès et une notoriété qui nous permettent aujourd'hui de prétendre à une possibilité d'accès à des artistes comme Ben Harper par exemple...

► **Selah Sue, Sopia Charai, Bonga... Tous les ans, vous mettez un point d'honneur à présenter de jeunes artistes en première partie.**

### Le programme en un coup d'oeil

**3 AOÛT : Selah Sue / Ben Harper**  
**4 AOÛT : Sophia Charai / Gotan Project**  
**5 AOÛT : Bonga / Spanish Harlem Orchestra**  
**6 AOÛT : Kool and the Gang / Muyayo rif**  
**7 AOÛT : Shantel / Aloe Blacc**

Informations et renseignements : [www.porto-latino.com](http://www.porto-latino.com) / Hot line : 06.12.91.26.79

# Les Annonces Légales

Journal du 15 au 28 Juillet 2011 - N°6372



09  
Notaires  
**SCP Alain SPADONI  
Olivier LE HAY  
et Charles SANTUCCI**  
Notaires Associés à AJACCIO  
Le Regent - 3, Avenue Eugene MACCHINI

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé, officier public recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Regent", 3, avenue Eugene Macchini.

le SEPT JUILLET DEUX MILLE ONZE enregistré à SIE d'AJACCIO le 11/07/2011 Bord N°2011/479 Case N°1 Mademoiselle Michelle, Anne FIESCHI, commerçante, demeurant à VICO (Corse-du-Sud), célibataire. Née à MARSEILLE (1er arrondissement, Bouches-du-Rhône) le 26 mars 1975.

#### A CEDE A :

La Société dénommée SARL ELISA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.000,00 € ayant son siège social à VICO (Corse-du-Sud) Rue Danielle Casanova identifiée sous le numéro SIREN 520 163 015 RCS AJACCIO.

Un fonds de commerce de JOURNAUX PAPETERIE BAZAR situé et exploité à VICO (20160) Place CASANELLI  
Prix : QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 €) s'appliquant savoir :  
- aux éléments incorporels pour TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (13.500,00 €)

- aux éléments corporels pour MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 €)  
Prise de possession à compter du 1er juin 2011.

Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Maître Charles SANTUCCI, notaire ou domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique  
Me Charles SANTUCCI Notaire Associé

#### 05 AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 11/07/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** RESTAURANT A TANA  
**Forme :** Société à Responsabilité Limitée  
**Capital :** 200 euros

**Siège social :** 2 rue Postavecchia, 20200 Bastia

**Objet :** L'achat, la création l'exploitation de fonds de commerce de restaurant « Grande Restauration », qui permettent de vendre et de consommer sur place, toutes les boissons alcoolisées, autorisées seulement à l'occasion des principaux repas et comme accessoires de la nourriture.

**Durée :** 99 ans

**Gérant :** M. SANTINI Luca, demeurant à Bastia 20200, 4 Notre Dame de Lourdes.

**Immatriculation :** la société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis

#### 01 AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 10/2011

##### 1. Identification de la Collectivité qui passe le marché :

Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse  
Résidence Rocade Padules  
Bâtiment A1 - Route d'Alata  
BP 11956 - 20700 Ajaccio Cedex 9  
Tél : 04.95.32.33.12 - Fax : 04.95.32.76.99  
Email : jpgiansily.smac@wanadoo.fr

##### 2. Procédure de passation :

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, définie à l'article 28 du code des marchés publics, avec possibilité de négociation.

##### 3. Objet du Marché :

Fourniture et installation de nettoyeurs stationnaires haute pression à eau chaude.

##### 4. Code nomenclature :

Code CPV : 42924730-5 Appareils de nettoyage à eau sous pression.

##### 5. Durée du marché :

Le délai global d'exécution du marché est fixé à trois mois à compter de la notification.

##### 6. Caractéristiques principales :

Le Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse souhaite installer des nettoyeurs stationnaires haute pression à eau chaude sur les sites d'abattage de Bastelica, Cozzano, Cuttoli et Porto-Vecchio.

##### La présente consultation comporte 4 lots :

**Lot n° 1 :** Fourniture et installation d'un nettoyeur stationnaire haute pression à eau chaude pour l'abattoir de Bastelica,

**Lot n° 2 :** Fourniture et installation d'un nettoyeur stationnaire haute pression à eau chaude pour l'abattoir de Cozzano,

**Lot n° 3 :** Fourniture et installation d'un nettoyeur stationnaire haute pression à eau chaude pour l'abattoir de Cuttoli,

**Lot n° 4 :** Fourniture et installation d'un nettoyeur stationnaire haute pression à eau chaude et d'un nettoyeur stationnaire haute pression à eau froide pour l'abattoir de Porto-Vecchio.

Les soumissionnaires peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

##### 7. Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées en application de l'article 98 du Code des Marchés Publics, dans un délai de 30 jours, délai à compter de la date de réception de facture.

##### 8. Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Certificats et attestations prévus à l'article 45 et 46 du Code des Marchés Publics et détaillés dans le règlement de consultation.

##### 9. Critères d'élimination des candidatures :

- Candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandées dûment remplis et signés ;

- Candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes par rapport aux prestations objet de la consultation.

##### 10. Critères de choix des offres :

L'offre économiquement la plus avantagée au regard des critères suivants :

Valeur Technique (coefficient 6) ; Prix (coefficient 4)

**11. Délai de validité des offres :** 120 jours

**12. Retrait du dossier et renseignements d'ordre technique :** Adresse mentionnée au 1 ou téléchargé sur le site : <https://www.achatspublicscorse.com/smac>.

**13. Adresse où les offres doivent être remises et renseignements d'ordre administratif :** Adresse mentionnée au 1. Aucune offre ne sera reçue par voie électronique ni support informatique.

**14. Rédaction des Offres / Prix :** Les offres devront être rédigées en Français et les prix exprimés en Euros.

**15. Date limite de dépôt des offres :** lundi 1 août 2011 à 16 heures

**16. Date d'envoi de la publication :** jeudi 7 juillet 2011

Le Président

#### 08 COMMUNE DE PIANELLO AVIS RECTIFICATIF

1) - Avis d'appel public à la concurrence paru dans l'Informateur Corse n° 6368.

2) - **Organisme qui passe le marché :** MAIRIE DE PIANELLO - 20172 PIANELLO

3) - **Objet du marché de travaux :** Réhabilitation du bâtiment communal «A Caserna », Création de trois logements sociaux

4) - **Adresse à laquelle le DCE peut être obtenu :** Par téléchargement gratuit sur le profil d'acheteur : <http://www.klekoon.com>

5) - **Procédure :** Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

6) - **Conditions de délai :** Les offres devront parvenir à la mairie, avant le Vendredi 29 juillet 2011 à 12h00.

7) - **Date d'envoi de l'avis à la publication :** Le 11/07/2011.

#### 06 LOCATION VEHICULES PUBLICITE ET PRESTIGE - L. V. P. P.

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 6 000 euros  
Siège social : LD PORCELLONE  
MIGLIACCIARU  
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PRUNELLI DI FIUMORBU du 21 juin 2011, enregistré à la recette des Impôts de BASTIA, le 4 juillet 2011, bordereau 2011/735, case n°1, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :** LOCATION VEHICULES PUBLICITE ET PRESTIGE - L.V.P.P.

**Siège social :** LD PORCELLONE - MIGLIACCIARU - 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

**Objet social :** L'achat et la location de véhicules publicitaires et de prestige

**Durée de la Société :** 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 6 000 euros

**Gérance :** Monsieur Toussaint PAOLACCI, demeurant Lot CASELLA - 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis  
La Gérance

#### 10 CONCEPT CONSTRUCTION SERVICES

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 1.000 euros  
Siège : Les Hauts de Rasignani  
20290 BORGIO  
511 469 694 RCS BASTIA

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 Mai 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mademoiselle Rachida RAHHAOUI, demeurant Bât 55 "Provence" - Logis de Montessoro - 20600 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé : Les Hauts de Rasignani - 20290 BORGIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

L'article 5 des statuts relatif à la durée de la Société a été modifié en conséquence.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis  
Le Liquidateur



78

## Avis d'appel public à la concurrence

### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

**Correspondant :** M. le Président du Conseil Exécutif, Collectivité Territoriale de Corse - 22 Cours Grandval BP 215 , 20187 AJACCIO CEDEX. Tél: 0495516464. Fax: 0495516621. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

### Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

**Objet du marché :** Mission de commissariat pour l'exposition temporaire 2012 sur le thème "Les sports en Corse"

**Type de service :** 26. Services récréatifs, culturels et sportifs.

### Classification CPV :

Objet principal : 79950000.

### Lieu d'exécution :

Code NUTS FR83.

**L'avis implique :** Un marché public.

Options : Non.

Des variantes seront-elles prises en compte : Non.

Prestations divisées en lots : Non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques**

attributaire du marché : Groupement solidaire

**Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature :** Français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

### Conditions de participation :

#### Critères de sélection des candidatures :

Capacités professionnelles - Capacités techniques - Capacités financières.

Marché réservé : Non.

La prestation est réservée à une profession particulière : Non.

**Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation :** Non.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

#### === Candidature ===

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet [http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés\\_dc/dc1.rtf](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf)

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante : [http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés\\_dc/dc2.rtf](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf))

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOTI2) Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat

**Références de prestations analogues sur les trois dernières années,** en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre **un curriculum vitae des candidats**

**un exemplaire de toutes les publications scientifiques auxquelles ils ont participé**

#### Candidats :

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Valeur technique (70 %)

- Prix (30 %)

La valeur technique sera appréciée au vu des qualifications des candidats (CV), des références dans le domaine sujet de l'exposition (production de l'ensemble des publications) et de la note méthodologique dans laquelle les candidats décriront précisément les moyens et la méthodologie qu'ils mettront en œuvre pour réaliser l'ensemble des prestations prévues au marché. Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

**Type de procédure :** Procédure adaptée.

**Délai de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 11S0218.

**Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par les fonds communautaires :** Non.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :**

Date limite de remise des offres : 17 Aout 2011 à 16.00h

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :** Collectivité Territoriale de Corse.

**Correspondant :** Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier 22 Cours Grandval - BP 215 , 20187 AJACCIO CEDEX

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :** Collectivité Territoriale de Corse.

**Correspondant :** Collectivité Territoriale de Corse, Collectivité Territoriale de Corse Service Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215 , 20187 Ajaccio Cedex 1. Tél: 0495516477. Fax: 0495516621. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :** Collectivité Territoriale de Corse - Musée de la Corse - La Citadelle - 20250 Corté. Tél: 0495452542. Fax: 0495452536.

**Courriel :** [mj.iwanyk@musee-corse.com](mailto:mj.iwanyk@musee-corse.com)

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :**

Collectivité Territoriale de Corse - Musée de la Corse - La Citadelle - 20250 Corté. Tél: 0495452545. Fax: 0495452536. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

**Adresse internet :** <http://www.corse.fr>

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano , 20407 Bastia Cedex1

**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral , 13282 Marseille

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215 , 20187 Ajaccio Cedex 1.

91

## AVIS RECTIFICATIF

AL n° 65 de ce même journal

### Commune D'ALATA

Enquête publique relative à la **modification du plan local d'urbanisme**. Par arrêté N° 18/2011 en date du 05 juillet 2011.

Le Maire d'ALATA a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de - Projet de modification pour le réservoir de GRIGGIOLA et le secteur de VILLARANDA.

L'enquête se déroulera à la Mairie d'ALATA du 27 juillet 2011 au 29 Août 2011 aux heures et jours d'ouverture de la mairie.

A cet effet, Madame Marie-Christine CIANELLI désigné commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de BASTIA recevra en Mairie d'ALATA les :

- 27/07/2011 de 9h 00 à 12h 00

- 18/08/2011 de 13h 30 à 16h 30

- 29/08/2011 de 9h 00 à 12h 00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur. Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire

Etienne FERRANDI

92

## AVIS RECTIFICATIF

AL n° 66 de ce même journal

### Commune D'ALATA

Enquête publique relative à la **révision simplifiée du plan local d'urbanisme**. Par arrêté N° 19/2011 en date du 05 juillet 2011.

Le Maire d'ALATA a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de : - Projet de Réalisation d'un cimetière lieu dit CASTELETU

L'enquête se déroulera à la Mairie d'ALATA du 27 juillet 2011 au 29 Août 2011 aux heures et jours d'ouverture de la mairie.

A cet effet, Madame Marie-Christine CIANELLI désigné commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de BASTIA recevra en Mairie d'ALATA les :

- 27/07/2011 de 9h 00 à 12h 00

- 18/08/2011 de 13h 30 à 16h 30

- 29/08/2011 de 9h 00 à 12h 00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision simplifiée du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur. Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire

Etienne FERRANDI

97

### BASTIA FACADE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : CHEZ FROLI

RESIDENCE IL MACCHIONE - BAT C -

ROUTE DU MACCHIONE - 20600 BASTIA

---

### AVIS DE CONSTITUTION

---

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA 20200 du 01 Juillet 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination :** BASTIA FACADE

**Siège social :** CHEZ FROLI RESIDENCE IL MACCHIONE BAT C ROUTE DU MACCHIONE, 20600 BASTIA

**Objet social :** Peinture, ravalement de façade, rénovation extérieure et intérieure, tous travaux de second œuvre.

**Durée de la société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Capital social :** 1 000 euros

**Gérance :** Monsieur MARC PAUL AUGUSTE DOS SANTOS - Maison JOBIN - 20200 BASTIA.

**Immatriculation de la société :** au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis  
La Gérance

100

### AVIS DE CONSTITUTION

---

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Prunelli-Di-Fiumorbo en date du 18/07/2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes:

**Dénomination :** AMI PERF CORSICA

**Siège social :** Immeuble Paolini - Z.I. Migliacciario - 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo (Corse)

**Objet :** vente, location et installation de tous matériels de perfusion à domicile, ainsi que de tous accessoires nécessaires à leur fonctionnement, et plus généralement vente et location de matériel médical et paramédical.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Capital :** 7 500 euros

**Gérance :** - Monsieur Jacques CANONICI, demeurant 1560 route de la Plaina Morta, 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo (Corse),

- Monsieur Gilles CAZAUD, demeurant 4 rue de l'Egalité, 34420 Portiragnes (Hérault),

- Monsieur Frédéric STERN, demeurant 15 rue Del Basth, 34290 Lieuran-Les-Beziers (Hérault).

**Immatriculation :** Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis et mention,  
la gérance

## AVIS DE PUBLICITE

**OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE**  
M. le Directeur  
Avenue Paul Giacobbi - BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex  
Tél : 04 95 30 93 93

L'avis vise à établir un Accord-Cadre.  
**Objet** : Fourniture de robinets vanne et accessoires nécessaires aux travaux de réparation et de remise à niveau des réseaux d'irrigation et d'eau potable de l'OEHC  
**Procédure** : Procédure adaptée  
**Forme de la procédure** : Avec un lot unique, à bons de commande  
**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération.  
50 % : Qualité technique des matériels proposés  
40 % : Prix des fournitures  
10 % : Modalités de livraison sur les centres d'activité de l'OEHC  
**Remise des offres** : 27/07/11 à 12h00 au plus tard.  
**Envoi à la publication le** : 08/07/2011  
Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur [www.oehc.fr](http://www.oehc.fr)

**FIDAL**  
480, avenue du Prado - BP 62  
13266 Marseille cedex 08

**MP IMMOBILIER**  
SARL AU CAPITAL DE 1.000 EUROS  
SIEGE SOCIAL : HAMEAU DE NOTA  
20137 PORTO VECCHIO  
RCS AJACCIO 524.222.924

L'assemblée générale du 30 juin a constaté que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital sociale et a décidé de ne pas prononcer sa dissolution. Mention sera faite au R.C.S d'Ajaccio.

**CYCLELEC 20**  
SARL au capital de 2.000 euros  
Siège social : Immeuble Les Palmiers  
Port de Plaisance - 20169 BONIFACIO  
RCS AJACCIO 532 194 271

Aux termes d'une délibération en date du 20/06/2011, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Patrick, Jean, Christophe BOURTOUL. Les fonctions de Mme Myriam LEMBERT sont maintenues.

La gérance

**Maître Marthe POGGI**  
Notaire, agissant en qualité de membre de la Société "Maître Marthe POGGI, Notaire associé", Société Civile Professionnelle titulaire d'un office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse), 39, boulevard Paoli

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marthe POGGI, notaire à BASTIA (Haute Corse), le 23 juin 2011, publié au bureau des hypothèques de BASTIA (Haute Corse), le 24 juin 2011, volume 2011 P, numéro 05385, les associés de la « SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE G.D.M. », société civile immobilière, au capital de 28.000 euros dont le siège social est à BASTIA (20600) 28 avenue de la libération, immatriculée sous le numéro SIREN 479 662 975 au RCS BASTIA (Haute-Corse), ont décidé l'augmentation du capital social par voie d'apport en nature d'une parcelle de terre, sis sur la commune de MOROSAGLIA (Haute-Corse) dépendant du lotissement « VALLE ALLA VITA », cadastré section A, numéro 650, pour une contenance de 9 a 59 ca.  
Par conséquent le capital social est désormais porté à la somme de quarante deux mille euros (42000 Euros) par la création de 140 parts d'intérêts nouvelles de CENT EUROS chacune (100,00 €), numérotées de 281 à 420. Le siège social de la société, sa durée et ses dates d'ouverture et de clôture de son exercice demeurent inchangés.

Pour avis, Me Marthe POGGI

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : SMCS HOLDING  
**FORME** : Société à Responsabilité Limitée  
**SIEGE SOCIAL** : lieu dit Saint Antoine, Route du Lancone, 20620 BIGUGLIA  
**OBJET** : - l'acquisition, la gestion, l'administration et la cession de participations dans toute société industrielles, commerciales et civiles;  
- la fourniture de prestations de services aux filiales en matière administrative, financière, juridique, comptable, informatique, études, audits, formations et conseils en général;  
- La prise, L'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant l'activité des filiales;  
- la création, l'acquisition et l'exploitation par tous moyens et sous toutes formes directement ou indirectement de toutes activités exploitées par le groupe et de toutes activités similaires, connexes ou complémentaires et toutes activités et prestations pouvant s'y rattacher de près ou de loin;  
- la prise à bail, l'acquisition, l'administration et la cession de tous biens et droits immobiliers et mobiliers nécessaires ou utiles à la société, à ses filiales, aux sociétés dont elle détient des participations et d'une manière générale aux sociétés faisant partie du même groupe que la société ; toutes opérations contribuant à la réalisation de cet objet.  
**DUREE** : 99 ans  
**CAPITAL** : 1 000 euros  
**GERANCE** : M. Sébastien SASSETTI demeurant lieu dit Saint Antoine, Route du Lancone, 20620 BIGUGLIA.  
**IMMATRICULATION** : au RCS de BASTIA.

Pour avis

## VUELTO CORSE

Société par actions simplifiée  
Au capital de 37 500 €  
Siège social : Zone d'activité Purettonne  
Lotissement 29, Box F - 20290 BORGIO  
RCS BASTIA 513 820 902

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 28/06/2011, il a été décidé, à compter du 01/02/2011 de transférer le siège social lieu dit Cardello, 20620 BIGUGLIA. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence :

**- Ancienne mention :**  
**Siège social** : Zone d'activité Purettonne, Lotissement 29, Box F, 20290 BORGIO  
**- Nouvelle mention :**  
**Siège social** : lieu dit Cardello, 20620 BIGUGLIA.  
**RCS** : BASTIA

Pour avis

## PREFET DE LA HAUTE-CORSE DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRELABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIE DE FORET DE LA COMMUNE D'ALGAJOLA

### 2ème parution,

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n° 2011167-0004 en date du 16 juin 2011, il sera procédé sur le territoire de la commune d'ALGAJOLA, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt.

**Madame Madeleine LANFRANCHI LEBLANC**, demeurant U Pianu 20242 VEZZANI, désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de BASTIA, se tiendra à la disposition du public à la Mairie d'ALGAJOLA :

lundi 11 juillet 2011 de 9h00 à 12h00  
lundi 25 juillet 2011 de 9h00 à 12h00  
jeudi 11 août de 9h00 à 12h00

En cas d'indisponibilité du commissaire enquêteur, le président du Tribunal Administratif de BASTIA a désigné Madame Carole SAVELLI, demeurant Domaine d'Acquiabella BP 9 à L'ILE ROUSSE (20220) comme commissaire suppléant.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie d'ALGAJOLA du 11 juillet 2011 au 11 août 2011 inclus. Ils seront consultables aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie d'ALGAJOLA et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

## SCI U FURCONE

Société civile immobilière  
au capital de 500 euros  
Siège social : 217 Avenue DE LA MARINE DE SAINT CYPRIEN - Chez Monsieur MATTEI  
20137 Lecci  
452 234 875 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 15 juillet 2011, il résulte que :  
Le siège social a été transféré à Chez Paul Julien MATTEI - VILLA DOLCE VITA - HAMEAU DE FURCONE 20137 MURATELLO - PORTO VECCHIO, à compter du 15 juillet 2011.  
L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.  
Mention sera faite au RCS de Ajaccio.

Pour avis

## FIN DE LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance s'est terminé le 31/12/2009 et n'a pas été reconduit entre Monsieur GULLI Didier demeurant Résidence Belle Image 20145 SARI SOLENZARA et Monsieur QUILICI André demeurant Domaine Canella 20145 SARI SOLENZARA, concernant un fonds de commerce de restauration à l'enseigne DOLCE VITA.

Pour avis.

## G.S. Informatique

EURL au capital de 7500 Euros  
Siège social: Quartier Pianiccia  
20135 CONCA  
No 413 555 350 RCS Ajaccio

L'AGE du (01/07/2011) a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. Farshad RAHIMZADEH l'associé unique de la société G.S. Informatique EURL demeurant 107 Avenue Cyrille Besset - 06100 Nice, et fixé le siège de la liquidation à 107 Avenue Cyrille Besset - 06100 Nice Modification au RCS d'Ajaccio.

## CABINET ALTAYRAC

Avocats au Barreau d'AVIGNON  
Conseil en Droit des Sociétés  
6 A, passage de l'Oratoire - B.P. 30084  
84006 AVIGNON Cedex 1

## LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/05/2011 enregistré au SIE d'AJACCIO le 30/05/2011. Bord. 2011/378 case n° 2 ext. 1009, la Société SODI-MOB, SNC au capital de 1.600 euros dont le siège social est à MONDEVILLE (14120) ZI Route de Paris, RCS CAEN n° 328 242 136 a donné en location-gérance à la Société JAF SARL au capital de 1.000 euros dont le siège social est à CHAMBERY (73000) 476 Faubourg Montmélian RCS CHAMBERY n° 524 966 082, un fonds de commerce d'alimentation générale sis et exploité à AJACCIO (20090) Quartier Saint Jean, 10 rue du Docteur Dell'Pellegrino sous l'enseigne CARREFOUR CITY, pour une durée de 1 année à compter du 06/06/2011 tacitement reconductible pour une durée indéterminée.

## SCI HIBISCUS

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1524,49 Euros  
Siège social : Village des Pêcheurs - lot 15  
Ile de Cavallo - 20169 BONIFACIO  
(Corse-du-Sud)  
RCS Ajaccio 384 146 957

Par assemblée du 15 novembre 2010, les associés de la SCI HIBISCUS ont décidé de transférer le siège de la société de :

**Ancien siège** : Collines du Salario B.P 871 - 20189 AJACCIO CEDEX  
**A nouveau siège** : Village des pêcheurs - lot 15 Ile de Cavallo - 20169 BONIFACIO (Corse-du-Sud).  
Par même assemblée, Monsieur Pierre-Luigi VIGNOZZI, gérant démissionnaire, a été remplacé à cette fonction par Monsieur Maurizio POLLI, chef d'entreprise, né à Rome le 26 septembre 1941, de nationalité italienne, demeurant à Rome, via San Godenzo n° 47.

## DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE CORSE

# AVIS DE MARCHÉ

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** DRAC de Corse  
**Correspondant :** M. le Directeur Regional des Affaires Culturelles de Corse,  
 1 chemin de la Pietrina, BP301 - 20181 Ajaccio Cedex 01  
 Tel. 04 95 51 52 15 - Fax. 04 95 21 20 69

**Objet du marché :** Ajaccio - Chapelle imperiale - Restauration des decors interieurs et ouvrages annexes

**Caracteristiques principales :** Travaux en deux tranches sur monument historique classe ; Refus des variantes

**Duree du marche ou delai d'execution :** 17 mois a compter de la notification du marche

**Date previsionnelle de commencement des travaux :** 10 octobre 2011

**Justifications a produire quant aux qualites et capacites du candidat :**  
 Documents a produire a l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Declaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernieres annees ;
- Presentation d'une liste des travaux executes au cours des cinq dernieres annees, appuyees d'attestations de bonne execution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'epoque et le lieu d'execution des travaux et precisent s'ils ont ete effectues selon les regles de l'art et menes regulierement a bonne fin ;
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacite du candidat peut etre apportee par tout moyen, notamment par des certificats d'identite professionnelle ou des references de travaux attestant de la competence de l'operateur economique a realiser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible a l'adresse suivante : [http://www.economie.gouv.fr/directions\\_services/daj/marches\\_publics/formulaires/DC/daj\\_dc.htm](http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm)) ;
- Formulaire DC2, Declaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible a l'adresse suivante : [http://www.economie.gouv.fr/directions\\_services/daj/marches\\_publics/formulaires/DC/daj\\_dc.htm](http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm)). Documents a produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marche public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) ;
- Si l'attributaire est etabli en France, les attestations et certificats delivres par les administrations et organismes competents prouvant qu'il a satisfait a ses obligations fiscales et sociales ou un etat annuel des certificats recus ;
- Si l'attributaire est etabli dans un Etat autre que la France, un certificat etabli par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas delivre par le pays concerne, il peut etre remplace par une declaration sous serment, ou dans les Etats ou un tel serment n'existe pas, par une declaration solennelle faite par l'interesse devant l'autorite judiciaire ou administrative competente, un notaire ou un organisme professionnel qualifie du pays.
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas etablis en langue francaise, ils doivent etre accompagnes d'une traduction en francais, certifiee conforme a l'original par un traducteur assermente.

**Criteres d'attribution :**  
 Offre economiquement la plus avantageuse appreciee en fonction des criteres enonces dans le cahier des charges (reglement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Type de procedure :** procedure adaptee.

**Date limite de reception des offres :** 6 septembre 2011, a 17 heures.

**Autres renseignements :**  
 Une visite du site est prevue le mardi 26 juillet 2011 a 9h30. Les questions d'ordre technique devront faire l'objet d'une demande ecrite a M. le Directeur Regional des Affaires Culturelles de Corse, qui les transmettra a l'architecte en chef des monuments historiques.

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :**  
 Le dossier de consultation remis gratuitement a chaque candidat peut etre :  
 - retire sous format papier ou CD a la DRAC de Corse, 1 chemin de la Pietrina, Ajaccio  
 - telecharge a partir de l'accès suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :** Les offres seront transmises par lettre recommandee avec demande d'avis de reception postal, ou remises sous pli cache contre reception avant la date et l'heure limites indiquees. Offres dematerialisees sur [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

**Adresse aupres de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent etre obtenus :**  
**Correspondant :** Aurelie HARNEQUAUX, tel. : 04-95-51-52-15.

**Renseignements relatifs aux lots :**  
**Lot 1.** Maçonnerie - Travaux divers TCE  
 Des echafaudages lourds sont prevus en coordination avec le lot n° 2 ;  
 Remplacement de la verriere par des verres stadip securit ;  
 Reprise d'appuis de baies ;  
 Renovation de sanitaires et ancien appartement du gardien ;  
 Electricite ;  
 Mise en place d'un systeme anti-volatiles.

**Lot 2.** Decors peints - Stuc marbre  
 Restauration adaptee a chaque materiau : stucs marbre anciens conserves, stucs avec faux marbre peint, faux marbre peint sur enduit d'origine, decors peints de grisailles ; plaques funeraires en marbre ou ardoise.

**Date d'envoi a l'informateur corse :** 12 juillet 2011  
**Date d'envoi au BOAMP :** 12 juillet 2011

## U SAN TEOFALU

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 100 euros porté à 500 euros  
**Ancien siège social:** RESIDENCE JULIEN  
 BAT A2, 20250 CORTE  
**Nouveau siège social:** 3 PLACE PAOLI  
 20250 CORTE  
 481 244 598 RCS BASTIA

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 31 mai 2011 a :  
 - décidé et réalisé une augmentation du capital social de 400 euros par compensation avec créances liquides et exigibles sur la Société, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

**ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**  
**Ancienne mention:** Le capital social est fixé à cent euros (100 euros)  
**Nouvelle mention:** Le capital social est fixé à cinq cent euros (500 euros)  
 - décidé de transférer le siège social du RESIDENCE JULIEN BAT A2, 20250 CORTE au 3 PLACE PAOLI 20250 CORTE à compter du 31 mai 2011, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
 - pris acte de la démission de Monsieur FRANCOIS RINIERI et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur LOUIS RINIERI, demeurant Nuallaccia 20250 CORTE pour une durée illimitée. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence. Le nom de Monsieur FRANCOIS RINIERI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur LOUIS RINIERI.

Pour avis, La Gérance

## SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE MOYAERT DUPOURQUÉ BARALE ET ASSOCIÉS

Société d'Avocats  
 27, cours Evrard de Fayolle  
 33000 BORDEAUX  
 Tél. 05.56.01.99.77

## PHARMACIE NOUVELLE

SNC au capital de 304.898,03 €  
 Siège: 1, rue du Général de Gaulle  
 20137 PORTO VECCHIO  
 RCS AJACCIO 377 921 432

Suivant acte SSP du 30/06/2011 enregistré au SIE de Porto-Vecchio le 07/07/2011 bordereau n° 2011/236 Case n° 1, M. Jean LUCA a cédé à Mme Laetizia CASTELLI, demeurant Bocca d'Oro, Villa Ginestre - 20137 PORTO VECCHIO, les 500 parts qu'il possédait dans ladite société.  
 L'AGE du 01/07/2011 a constaté la démission de M. Jean LUCA, Gérant, avec effet au 30/06/2011 et de la nomination en qualité de Gérante de Mme Laetizia CASTELLI, à compter du 01/07/2011.

Pour avis La Gérance

## RÉSILIATION DE LOCATION GERANCE

«Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2008 enregistrée à Bastia le 08 Juillet 2010, bordereau 2010/674 case 2, les associés décident de proroger la durée de la société de 10 ans, soit au 30 avril 2019».  
 « Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2011 les associés à l'unanimité décident :  
 - art. 2 - d'étendre l'objet social à tous les types d'activité commerciale, industrielle et artisanale.  
 - art. 3 - de modifier la dénomination sociale en «SARL Antoine MARCHETTI»  
 - art. 4 - l'assemblée mandate le gérant pour procéder à la mise à jour des articles 2, 3 et 5 des statuts. »

Pour avis et mention,  
 Le gérant

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME:** Société Civile Immobilière  
**DENOMINATION:** LA MOUETTE  
**SIEGE SOCIAL:** LOTISSEMENT L'ALIVU, 20220 MONTICELLO

**OBJET:** - La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autre forme de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire, par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement.

- A cet effet, la conclusion de tous contrats de prêts, crédit-bail immobilier ou autre, ainsi que la constitution sur lesdits biens de toute hypothèque ou autre sûreté réelle.

- et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

**DURÉE:** 99 années  
**CAPITAL:** 1 000 euros

**GERANCE:** Monsieur FERRANDINI CHARLES demeurant lotissement L'ALIVU, 20220 MONTICELLO (France)  
**IMMATRICULATION:** au RCS de Bastia (Haute Corse).

Pour avis

## FOLACCA

Société Civile Immobilière  
 au capital de 1 524,49 euros  
 Siège social : Folacca, Route de Palombaggia  
 20137 PORTO VECCHIO  
 381 581 321 RCS AJACCIO

Suivant décision collective des associés en date du 1er juillet 2011, il résulte que le siège social a été transféré de Precojo Armentaja 20137 PORTO VECCHIO, à Folacca, Route de Palombaggia 20137 PORTO VECCHIO, à compter du 1er juillet 2011. L'article 4 des statuts a été corrélativement modifié.  
 Mention : RCS Ajaccio.

Pour avis



## Vincent PRELY Emmanuel LIONS

Notaires  
 12, rue du Docteur Faraut (A.-M.) LEVENS

Suivant acte reçu par Me Vincent PRELY, Notaire à LEVENS, en date du 18/05/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME:** Société Civile Immobilière  
**DENOMINATION:** SCI BELLA STELLA  
**SIEGE :** 9010 Lieudit TAMARICCIO - Restaurant TAMARICCIU, Plage de PALOMBAGGIA, BP 39 (20137) PORTO-VECCHIO  
**DURÉE :** 50 ans à compter de son immatriculation eu RCS d'Ajaccio.  
**CAPITAL :** 1.000 €.

**OBJET :** Propriété, acquisition, construction ou reconstruction, entretien et exploitation de tous immeubles ou biens et droits immobiliers, situés en France ou à l'étranger et notamment acquisition d'une parcelle de terrain située à PORTO VECCHIO (20137), lieudit Tamariccio ; obtention de toute ouverture de crédit en vue de sa réalisation.

**GERANT :** M. Paul, Noël MILANINI, demeurant à PORTO VECCHIO (20137), Arca Village, BP 39.

**CESSION DE PARTS SOCIALES :** Cession libre entre associés ; agrément unanime des associés donné par une décision extraordinaire ou par leur intervention expresse à l'acte de cession pour toute autre cession.

Pour avis

# GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

## B.P 345 - 20297 Bastia Cedex

### LIQUIDATION JUDICIAIRE

43

Par jugement en date du 05/07/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

ALU CREATION SARL (SARL) AC  
Ld Lenza Lunga - 20600 Furiani

**Activité :** Menuiseries aluminium  
RCS Bastia B 423 679 950, 1999 B 184

**Juge commissaire :**  
M. Ange Louis Guidi

**Juge commissaire suppléant :**  
Mme MA Fouquet

**Liquidateur :** Me PP de Moro Giafferi,  
Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera,  
B.P 75, 20289 Bastia Cedex

44

Par jugement en date du 05/07/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

SARL L'AVENTURE  
RN 200 - B.P 92 - 20250 Corte

**Activité :** Discothèque avec licence 4ème catégorie.  
RCS Bastia B 443 398 581, 2002 B 194

**Juge commissaire :**  
M. Ange Louis Guidi

**Juge commissaire suppléant :**  
M. Jean Paul Poggioli

**Liquidateur :** Me PP de Moro Giafferi,  
Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera,  
B.P 75, 20289 Bastia Cedex

45

Par jugement en date du 05/07/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

BT & TP LICCIONI (SARL)  
Plaine du Caribou - 20228 Cagnano

**Activité :** Maçonnerie - Terrassement - Travaux publics.  
RCS Bastia B 499 541 258, 2007 B 358

**Juge commissaire :**  
M. Roger Le Mao

**Juge commissaire suppléant :**  
M. Philippe Marchioni

**Liquidateur :** Me PP de Moro Giafferi,  
Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera,  
B.P 75, 20289 Bastia Cedex

46

Par jugement en date du 05/07/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée à l'égard de :

GIUNTINI Paul André  
Imm. Le Chambord - Quartier Lupino  
20600 Bastia

**Activité :** Boucherie - Charcuterie  
RCS Bastia A 482 032 315, 2005 A 83

**Juge commissaire :**  
M. Ange Louis Guidi

**Juge commissaire suppléant :**  
M. Pierre Ers

**Liquidateur :** Me PP de Moro Giafferi,  
Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera,  
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du liquidateur.

47

Par jugement en date du 05/07/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée à l'égard de :

MARY Paul  
20250 Tralonca

**Activité :** Travaux de terrassements, aménagement de sites ...  
RCS Bastia A 412 324 949, 1999 A 74

**Juge commissaire :**  
M. Roger Le Mao

**Juge commissaire suppléant :**  
M. Philippe Marchioni

**Liquidateur :** Me PP de Moro Giafferi,  
Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera,  
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du liquidateur.

48

Par jugement en date du 05/07/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

MACHADO DOS SANTOS LOPES  
CALCADA CLARISSE MARIA

6, route des Capucines  
Lot Sulana «M SANTOS»  
20290 Borgo

**Activité :** Maçonnerie générale  
RM n° 511 484 321 (151.09.2B)

**Juge commissaire :**  
M. Philippe Marchioni

**Juge commissaire suppléant :**  
M. Pierre Ers

**Liquidateur :** Me PP de Moro Giafferi,  
Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera,  
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du liquidateur.

49

Par jugement en date du 05/07/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

MARCELLI DIDIER  
Chez Mme Bellini Muriel

Montée BAR DES CHASSEURS  
20233 Pietracorbara

**Activité :** Maçonnerie générale, second oeuvre  
borge 20290, Lot 405, Bât. YA,  
Les Sables de Biguglia 2.

RM n° 513 078 444 (261.09.2B) - radié -  
**Juge commissaire :**  
M. Jacques de Zerbi

**Juge commissaire suppléant :**  
Mme MA Fouquet

**Liquidateur :** Me PP de Moro Giafferi,  
Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera,  
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du liquidateur.

50

Par jugement en date du 05/07/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

SARL CAP CORSE FACADE DAMIANI (SARL)  
Lieu-dit Vignale - 20233 Sisco

**Activité :** Travaux de maçonnerie générale  
RCS Bastia B 514 782 713, 2009 B 386

**Juge commissaire :**  
M. Jacques de Zerbi

**Juge commissaire suppléant :**  
Mme MA Fouquet

**Liquidateur :** Me PP de Moro Giafferi,  
Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera,  
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du liquidateur.

**REDRESSEMENT JUDICIAIRE**

51

Par jugement en date du 05/07/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

SOCIETE DE COURTAGE ET DE DISTRIBUTION (SOCODIS) (SARL)  
Route Impériale - Bât. A

Résidence le Paolina - 20600 Bastia

**Activité :** Commercialisation et distribution de produits alimentaires ou non alimentaires

RCS Bastia B 510 801 186, 2009 B 111  
une procédure de Redressement Judiciaire

**Juge commissaire :**  
Mme MA Fouquet

**Juge commissaire suppléant :**  
M. Jacques de Zerbi

**Mandataire Judiciaire :** Me PP de Moro Giafferi,  
Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera,  
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du liquidateur.

52

Par jugement en date du 05/07/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

BARTOLOZZI Stéphane  
«CBS» BK 156 - Chemin de Pastoreccia  
Zone Industrielle - 20600 Bastia

**Activité :** Bâtiment général, construction, second oeuvre.  
RM n° 437 551 997 (322.09.2B)

une procédure de Redressement Judiciaire

**Juge commissaire :**  
M. Jacques de Zerbi

**Juge commissaire suppléant :**  
M. Pierre Ers

**Mandataire Judiciaire :** Me PP de Moro Giafferi,  
Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera,  
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du liquidateur.

53

Par jugement en date du 05/07/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

SITTELLE COMMUNICATION (SARL)  
Bravone

20230 Linguizetta

**Activité :** Agence de conseils en communication  
RCS Bastia B 453 431 686, 2004 B 155

une procédure de Redressement Judiciaire

**Juge commissaire :**  
M. Roger Le Mao

**Juge commissaire suppléant :**  
M. Philippe Marchioni

**Mandataire Judiciaire :** Me PP de Moro Giafferi,  
Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera,  
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du liquidateur.

54

Par jugement en date du 05/07/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

L'ALBORE (SARL)  
Place de la Mairie

20620 Biguglia

**Activité :** Grande restauration - Débit de boissons - Préparation de plats cuisinés à emporter.  
RCS Bastia B 495 166 506, 2007 B 136

une procédure de Redressement Judiciaire

**Juge commissaire :**  
M. Philippe Marchioni

**Juge commissaire suppléant :**  
M. Roger Le Mao

**Mandataire Judiciaire :** Me PP de Moro Giafferi,  
Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera,  
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du liquidateur.

55

### KYRNEOL SARL

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 5.000 euros

Siège social : Lotissement l'Alivu  
20214 Calenzana  
RCS Bastia 493 089 007

Par décision de l'associé unique en date du 11 juillet 2011 il a été :

- décidé de nommer M. RONALD KNOCHE né le 03/11/1953 à 62500 Saint Omer, de nationalité française, demeurant 7 rue de Toulon, 92380 GARCHES, aux fonctions de gérant de la société en remplacement de M. Hoffmann, démissionnaire ;

- décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse ZI Athelia I, Building C, 420 rue des Mattes, 13705 La Ciotat Cedex ;

- décidé de modifier l'art. 4 des statuts en conséquence, ainsi que les articles 1 et 7.

Pour avis.

62

### TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

CHAMBRE DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES  
LOI DE SAUVEGARDE DECRET  
DU 28/12/2005

### EXTRAIT

Par jugement du 11 Juillet 2011, le Tribunal prononce le REDRESSEMENT JUDICIAIRE à l'égard de :

JEAN MARIE BIANCARDINI et de GISELE QUESADA épouse BERNARDINI ayant son siège social est à CANICCIA à BRAVONE - LINGUIZETTA - FERME SAINT HELENE -20230 SAN NICOLAO

**ACTIVITE :** Agriculteurs

**DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS :** provisoirement 11 juillet 2011

**JUGE COMMISSAIRE :** Olivier SCHWEITZER Juge commissaire titulaire et Michel HUBER Juge commissaire suppléant

**MANDATAIRE JUDICIAIRE :** Maître DE MORO GIAFFERI, BP 75 - Immeuble U BOSCU D'ORU - Bt B - PIETRANERA - 20289 BASTIA CEDEX

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait: F/F le Greffier

61

### SCI FAMILLE DAUMEN

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1 524 Euros

Siège social : Immeuble le Dahu  
73550 MERIBEL

431 275 387 R.C.S. CHAMBERY  
2000 D 91

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2011, il a été décidé de transférer le siège social du :

Immeuble Le Dahu 73550 MERIBEL, au Lotissement Punta d'Araso, Sainte Lucie de Porto Vecchio, 20144 ZONZA, à compter du même jour et de modifier l'article 4 des statuts qui est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

**Article 4 • Siège social**  
"Le siège social est fixé au Lotissement Punta d'Araso, Sainte Lucie de Porto Vecchio, 20144 ZONZA".

Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :

**Co-Gérants :** Monsieur Bruno DAUMEN et Madame Caroline ARPELS épouse DAUMEN demeurant ensemble 9, Place du Bourg de Four 1204 GENEVE (99140 SUISSE).

**Objet :** l'acquisition de terrains à bâtir.  
**Durée :** 50 ans.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Accio désormais compétent à son égard et radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry, 20903

Pour avis



36

## Résultat de marché

**- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**  
Collectivité Territoriale de Corse.

**Correspondant :** M. le Président du Conseil Exécutif, Collectivité Territoriale de Corse, 22 Cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex,  
Tél. : 04-95-51-64-64, télécopieur : 04-95-51-66-21,  
**courriel :** commande.publique@ct-corse.fr, adresse internet : http://www.corse.fr.  
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.  
Annonce n° 28, B.O.A.M.P. 95 B du 14 mai 2011.

**Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence :** 11S0144.

**Objet du marché :** conception et réalisation de la campagne de communication muséale régionale 2011.

**Catégorie de services :** 15.

**Code NUTS :** FR83.

**CPV - Objet principal :** 79341400.

**Critères d'attribution retenus :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- lot n° 01 créativité et qualité esthétique appréciées au regard des ébauches de pré-maquettes et de l'argumentaire de campagne : 60 %;
- lot n° 01 prix des prestations : 40 %;
- lot n° 02 créativité et qualité esthétique appréciées au regard de l'ébauche de pré-maquette et des moyens mis en œuvre pour la déclinaison web, et du planning de réalisation : 60 %;

- lot n° 02 prix des prestations : 40 %;
- lot n° 03 capacité technique de l'entreprise analysée au regard des échantillons d'impression, de façonnage et de la qualité du papier fournis : 60 %;

- lot n° 03 prix des prestations : 40 %;
- lot n° 04 valeur technique appréciée au regard de la qualité méthodologique du mémoire présenté : 60 %;

- lot n° 04 prix des prestations : 40 %;
- lot n° 05 capacité technique d'achats d'espaces publicitaires appréciée au regard des préconisations du plan médias, du budget et des plannings de réalisation : 60 %;

- lot n° 05 prix des prestations : 40 %.

**Type de procédure :** procédure adaptée.  
**Attribution des marchés ou des lots :**

**Numéro du marché ou du lot :** 1. conception de la campagne de communication muséale régionale et d'un événementiel.

**Nom du titulaire / organisme :** IMAGES FIXES, l'onda, 20167 Mezzavia.  
**Montant mini/maxi annuel :** 10 000,00 euros / 40 000,00 euros.

**Date d'attribution du marché :** 23 juin 2011.

**Numéro du marché ou du lot :** 2. déclinaison de la campagne sur les supports de communication, organisation de l'événementiel.

**Nom du titulaire / organisme :** AGEP, 2 Rue saint Jean, 20200 Bastia.  
**Montant mini/maxi annuel :** 12 500,00 euros / 50 000,00 euros.

**Date d'attribution du marché :** 23 juin 2011.

**Numéro du marché ou du lot :** 4. organisation des relations presse et d'un voyage de presse.

**Nom du titulaire / organisme :** ALAMBRET COMMUNICATION, 13 Rue Sainte Cécile, 75009 Paris.

**Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) :** 10 400,00 euros.  
**Date d'attribution du marché :** 23 juin 2011.

**Numéro du marché ou du lot :** 5. conseil média et achats d'espaces publicitaires. Infructueux.

**Numéro du marché ou du lot :** 3. impression et livraison des supports de communication. Infructueux.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** oui.

L'avis concerne la conclusion d'un accord-cadre.  
**Une enchère électronique a été effectuée :** non.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 11 juillet 2011.  
**Critères sociaux ou environnementaux :** Aucun

**Eléments de facturation :**  
**Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP :** 11S0144

**Libellé de la facture :** Collectivité Territoriale de Corse de Corse Service de la Communication 22, cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1

**Siret :** 23200001800019  
**Classe de profil :** Région

**Classification des produits :**  
• Produits de l'édition; produits imprimés ou reproduits  
• Services fournis principalement aux entreprises

69

Aux termes d'un acte SSP en date du 5 juillet 2011 il a été constitué une société  
Dénomination sociale :  
PCBAP

**Siège social :** RESIDENCE PANORAMA IMMEUBLE C2, LES COLLINES D'ASPRETTO, 20090 AJACCIO

**Forme :** SARL  
Nom commercial : PIRAS ET FILS

**Capital :** 1000 €

**Objet social :** pose de menuiserie bois, aluminium, pvc et travaux de finition, revêtement sols et murs, carrelage

**Gérance :** Monsieur PIRAS FRANCOIS, RESIDENCE PANORAMA IMMEUBLE C2, LES COLLINES D'ASPRETTO, 20090 AJACCIO

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

Pour avis

57

### FIN LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de restaurant débit de boissons à l'enseigne « CHEZ MEME », sis et exploité quai des martyrs de la libération, 20200 Bastia, confiée par acte sous seing privé en date du 28 mai 1991 par Monsieur et Madame GIANNELLI Barthelemy, demeurant villa Muriel, Ld Palagaccio, 20200 Ville di Pietrabugno, à Madame AYACHE Lucette, demeurant Résidence Bertrand, Toga, 20200 Bastia, a pris fin le 31 mai 2011, par sa résiliation par acte sous seing privé en date du 31 mai 2011.

59

### CENTRE INSULAIRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE - C.I.A.T. -

Société à Responsabilité Limitée  
Capital social: 100.000 Euros  
Siège social : Résidences d'AJACCIO  
Batiment A - Rue Nicolas Peraldi  
AJACCIO (Corse du Sud)  
R.C.S. AJACCIO B 326 224 029

Suivant délibérations du 31 décembre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé de nommer aux fonctions de Gérant, sans détermination de durée à compter du 1er janvier 2011, en remplacement de Monsieur PLUMAT Jean-Paul, démissionnaire, Monsieur HANSEN Gaël Gérard Christian, demeurant à GAP (Hautes Alpes) 2, rue des Tilleuls.

Pour avis - La gérance

58

### LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 1er juin 2011, Monsieur GIANNELLI Jean Antoine et Mademoiselle GIANNELLI Muriel, demeurant villa Muriel, Ld Palagaccio, 20200 Ville di Pietrabugno, ont donné à bail à titre de location gérance à Madame AYACHE Mattéa, demeurant lot Bronzini n°2, 20600 Furiari, un fonds de commerce de restaurant débit de boissons, à l'enseigne «CHEZ MEME». Ce fonds de commerce est exploité avec une licence 4e catégorie. Ledit fonds est exploité quai des martyrs de la libération, 20200 Bastia. Cette location prend effet à compter du 1er juin 2011 pour une durée d'une année renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Pour avis

37

## OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DELIMITATION DU RIVAGE DE LA MER, DES LAIS ET RELAIS DE LA MER DES PLAGES DE VERGHJIA ET MARE E SOLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE COTI-CHIAVARI

**1ère parution,**

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n° 2011188-0003 du 7 juillet 2011 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique :

- en vue de délimiter le rivage de la mer, des lais et relais de la mer..

**Siege des enquetes :** MAIRIE DE COTI CHIAVARI - 20138 COTI CHIAVARI  
**Date de la réunion publique :** 13 septembre 2011 à 11 heures à la Mairie de Coti-Chiavari

**Dates de déroulement des enquetes :** du 16 aout 2011 au 16 septembre 2011 inclus  
**Ouverture du registre d'enquetes :** le 16 aout 2011 à 9 heures

**Cloture du registre d'enquetes :** le 16 septembre 2011 à 17 heures  
**Duree de l'enquete :** 1 mois Commissaire enquêteur : Madame Marie-Celine PIERRE

Durant toute la durée des enquetes, toute personne intéressée par le projet pourra inscrire ses observations sur le registre d'enquete ouvert à la mairie de COTI CHIAVARI, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public (sauf jours feries et fermetures exceptionnelles).

Le public peut également adresser des observations écrites par lettre à Mme le commissaire-enqueteur à la mairie de COTI CHIAVARI avant la cloture des enquetes, ou les exposer au commissaire enquêteur qui siégera, en cette meme mairie, aux jours et heures suivants :

- le 16 aout 2011 de 9 heures à 12 heures,
- le 26 aout 2011 de 14 heures à 17 heures,
- le 5 septembre 2011 de 9 heures à midi

- le 16 septembre 2011, dernier jour de l'enquete, de 9 heures à 12 heures, 14 heures à 17 heures.

A l'expiration du délai précité, le registre d'enquete publique sera clos et signé par le commissaire-enqueteur. Le commissaire enquêteur sera tenu de remettre son avis motivé au préfet de Corse dans un délai maximum de 30 jours.

Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enqueteur à la préfecture et à la mairie de COTI CHIAVARI.

14

## AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES

### Commune d'ALERIA

#### PROJET DE RESTAURATION ET MISE EN VALEUR D'UNE ANCIENNE STATION DE POMPAGE SUR LE SITE DE « DEL SALE »

(projet poursuivi par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres)

**1ère parution,**

**DUREE DES ENQUETES :** (arrêté préfectoral du 6 juin 2011)  
Du vendredi 5 août 2011 au mardi 6 septembre 2011 inclus.

**SIEGE DES ENQUETES ET LIEUX DE DEPOT DU DOSSIER :**  
Mairie d'Aléria

**PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :**  
Monsieur Gilbert Chiarelli, désigné en qualité de commissaire enquêteur, sera présent en mairie d'Aléria, pour recevoir les observations du public :

- le vendredi 5 août 2011, de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 12 août 2011, de 14 heures à 17 heures,
- le mardi 6 septembre 2011, de 14 heures à 17 heures.

Toutes observations relatives aux enquêtes publiques pourront également lui être adressées par écrit, à la mairie d'Aléria.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. le Délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, 3, rue Luce de Casabianca 20200 Bastia - Tél : 04.95.32.38.14.

A l'expiration des enquêtes, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie d'Aléria pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service de l'environnement et du développement durable), dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

65  
-----  
**AVIS AU PUBLIC**  
-----  
**COMMUNE d'ALATA**  
-----  
**Enquête publique**  
relative à la modification du plan local d'urbanisme  
-----

**1ère parution,**  
Par arrêté n° 18/2011 en date du 5 juillet 2011  
Le maire d'ALATA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.) portant sur les points suivants :  
- Projet de modification pour le réservoir de GRIGGIOLA et le secteur de VILLARANDA

**A cet effet,**  
MME CIANELLI Marie-Christine, domicilié 7 rue Ange MORETTI 20000 AJACCIO, ayant pour profession urbaniste, a été désigné par le Président du tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.  
L'enquête se déroulera à la mairie du :  
- le 27 juillet 2011 de 09 heures à 12 heures.  
- le 18 Août 2011 de 13 heures 30 à 16 heures 30.  
- le 29 Août 2011 de 09 heures à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire,  
Etienne FERRANDI

66  
-----  
**AVIS AU PUBLIC**  
-----  
**COMMUNE d'ALATA**  
-----  
**Enquête publique**  
relative à la révision simplifiée  
du plan local d'urbanisme  
-----

**1ère parution,**  
Par arrêté n° 19/2011 en date du 5 juillet 2011  
Le maire d'ALATA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision simplifiée du plan local d'urbanisme (P.L.U.) portant sur les points suivants :  
- Projet de Réalisation d'un cimetière lieu dit CASTELETU

**A cet effet,**  
MME CIANELLI Marie-Christine, domicilié 7 rue Ange MORETTI 20000 AJACCIO, ayant pour profession urbaniste, a été désigné par le Président du tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.  
L'enquête se déroulera à la mairie du :  
- le 27 juillet 2011 de 09 heures à 12 heures.  
- le 18 Août 2011 de 13 heures 30 à 16 heures 30.  
- le 29 Août 2011 de 09 heures à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire,  
Etienne FERRANDI

64  
-----  
**LA COMMUNE DE LINGUIZZETTA**  
**VEND :**

- Un **minibus de 9 places** dont les caractéristiques sont les suivantes :  
Marque : Citroën  
Modèle : Jumper  
Année : 2000  
Kilométrage : 94 000 km  
Energie : gasoil  
Bon état général

Les renseignements peuvent être pris en contactant les bureaux de la mairie annexe au 04.95.38.90.10.  
Les visites sont possibles du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, à la mairie annexe de Linguizzetta, lieu dit Bravone.  
Les offres doivent nous parvenir sous pli fermé, portant la mention « NE PAS OUVRIR », ainsi que l'indication « VENTE DE MINIBUS », à l'adresse suivante :  
Commune de Linguizzetta- Monsieur le Maire- 20230 LINGUIZZETTA, avant le 5 août à 12 h 00.

Le Maire,  
Séverin MEDORI

27  
-----  
**Vincent PRELY**  
**Emmanuel LIONS**  
Notaires  
12. rue du Docteur Faraut (A.-M.) LEVENS

Suivant acte reçu par Me Vincent PRELY, Notaire à LEVENS, en date du 18/05/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : Société Civile Immobilière  
**DENOMINATION** : SCI RUNDINELLA  
**SIEGE** : 9010 Lieudit TAMARICCIO - Restaurant TAMARICCIO, Plage de PALOMBAGGIA, BP 39 (20137) PORTO-VECCHIO  
**DUREE** : 50 ans à compter de son immatriculation eu RCS d'Ajaccio.  
**CAPITAL** : 1.000 €.

**OBJET** : Propriété, acquisition, construction ou reconstruction, entretien et exploitation de tous immeubles ou biens et droits immobiliers, situés en France ou à l'étranger et notamment acquisition d'une parcelle de terrain située à PORTO VECCHIO (20137), lieudit Tamariccio en vue d'y réaliser une « résidence de tourisme » ; obtention de toute ouverture de crédit en vue de sa réalisation.

**GERANTS** : M. Paul, Noël MILANINI et M. Antoine MILANINI, demeurant ensemble à PORTO VECCHIO (20137), Arca Village, BP 39.

**CESSION DE PARTS SOCIALES** : Cession libre entre associés ; agrément unanime des associés donné par une décision extraordinaire ou par leur intervention expresse à l'acte de cession pour toute autre cession.

Pour avis

28  
-----  
**Vincent PRELY**  
**Emmanuel LIONS**  
Notaires  
12. rue du Docteur Faraut (A.-M.) LEVENS

Suivant acte reçu par Me Vincent PRELY, Notaire à LEVENS, en date du 18/05/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : Société Civile Immobilière  
**DENOMINATION** : SCI ALBA  
**SIEGE** : 9010 Lieudit TAMARICCIO - Restaurant TAMARICCIO, Plage de PALOMBAGGIA, BP 39 (20137) PORTO-VECCHIO  
**DUREE** : 50 ans à compter de son immatriculation eu RCS d'Ajaccio.  
**CAPITAL** : 1.000 €.

**OBJET** : Propriété, acquisition, construction ou reconstruction, entretien et exploitation de tous immeubles ou biens et droits immobiliers, situés en France ou à l'étranger et notamment acquisition d'une parcelle de terrain située à PORTO VECCHIO (20137), lieudit Tamariccio ; obtention de toute ouverture de crédit en vue de sa réalisation.

**GERANT** : M. Antoine MILANINI, demeurant à PORTO VECCHIO (20137), Arca Village, BP 39.

**CESSION DE PARTS SOCIALES** : Cession libre entre associés ; agrément unanime des associés donné par une décision extraordinaire ou par leur intervention expresse à l'acte de cession pour toute autre cession.

Pour avis

34  
-----  
**Commune de Bastia**  
-----  
**Modification du Plan Local d'Urbanisme**  
-----

Par délibération du 20 juin 2011, le Conseil Municipal, a décidé d'approuver la modification du PLU de la commune.  
Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la MAIRIE DE BASTIA, Avenue Pierre Giudicelli, Service de l'Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire,

41  
-----  
**SARL WEBZINE**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8 004 euros  
Siège social : 12, rue Général Fiorella  
20000 AJACCIO  
RCS : Ajaccio 438 864 894

Par assemblée en date du 9 mai 2011, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital de 8004 € à 7623 € par voie de rachat de 50 parts sociales.  
Aux termes d'un procès verbal établi le 25 mai 2011 la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à cette même date du 25 mai 2011.  
En conséquence, les mentions antérieurement publiées et relatives au capital sont ainsi modifiées.

**ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL ANCIENNE REDACTION** : Le capital social est fixé à la somme de 8 004 € Il est divisé en 1 050 parts de 7,62 € chacune, intégralement libérées sous-critées en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux dans la proportion de leurs apports respectifs à savoir :  
- Monsieur BERNARDI Frédéric Numérotées de 1 à 246 ..... 246 parts  
- Monsieur CHIAPPE Philippe Numérotées de 247 à 492 ..... 246 parts  
- Monsieur PIETRI Jérôme Numérotées de 493 à 738 et de 1043 à 1050 ..... 254 parts  
- Monsieur SIMONI François Sébastien Numérotées de 739 à 988 et de 1 039 à 1042 ..... 254 parts  
- Monsieur PACCIONI Marc Numérotées de 989 à 1038 ..... 50 parts  
Total des parts formant le capital social 1 050 parts,

**NOUVELLE REDACTION** : Le capital social est fixé à la somme de 7 623 € Il est divisé en 1 000 parts de 7,62 € chacune, intégralement libérées sous-critées en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux dans la proportion de leurs apports respectifs à savoir ;  
- Monsieur BERNARDI Frédéric Numérotées de 1 à 246 ..... 246 parts  
- Monsieur CHIAPPE Philippe Numérotées de 247 à 492 ..... 246 parts  
- Monsieur PIETRI Jérôme Numérotées de 493 à 738 et de 1043 à 1050 ..... 254 parts  
- Monsieur SIMONI Sébastien Numérotées de 739 à 988 et de 1039 à 1042 ..... 254 parts  
Total des parts formant le capital social 1 000 parts.

Pour avis

67  
-----

Aux termes d'un acte SSP en date du 1 juillet 2011 il a été constitué une société

**Dénomination sociale** : A.S.MARINE  
**Siège social** : LIEU-DIT CANELLA, 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO  
**Forme** : SARL Unipersonnelle  
**Siège** : A.S.M  
**Nom commercial** : A.S.MARINE  
**Capital** : 2500 €

**Objet social** : entretien, réparation, maintenance,accastillage,gardiennage,hivernage, location,achat,vente de tout matériel nautique, bateaux à moteur, voiliers,remorques et tous autres services afférents au nautisme.  
**Gérant** : Monsieur ARNAUD STROMBONI, LIEU-DIT CANELLA, 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

Pour avis

68  
-----

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

-----

### 1. IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes de l'Alta Rocca  
BP 07  
20170 Levie  
Tel : 04.95.78.49.89 – Fax : 04.95.78.44.77  
Email : alta-rocca@orange.fr

### 2. PROCEDURE DE PASSATION

Marché passé selon la procédure adaptée (article 28 I et II du C.M.P.)

### 3. OBJET DE LA CONSULTATION

PLATEAU DU CUSCIONU  
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PASTORAL

N° lot	Ident	
1	Site de Chiralbella	- Réhabilitation de la Bergerie - Construction Parc Ovin Caprin - Réhabilitation Parc Porcin - Construction d'une unité de stockage
2	Site de la Pazzino d'Ornucciu	- Construction Parc Ovin Caprin - Construction d'un Parc Porcin
3	Site de la Bergerie de buchinera 1	- Réhabilitation de la Bergerie - Construction d'une Unité de Stockage - Construction Parc Ovin Caprin - Construction d'un Parc Porcin
4	Site de la Bergerie de Bucchinera 2	- Construction d'un parc de conten tion chargement déchargement des troupeaux - Construction Parc Ovin Caprin - Construction d'une unité de stockage
5	Site de la Bergerie de Biturgia	- Construction Parc Ovin Caprin - Construction d'une unité de Stockage - Réhabilitation Parc Porcin

### 4. PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ :

Monsieur Pierre MARCELLESI, Président de la Communauté de Communes de l'Alta Rocca

### 5. MODE D'OBTENTION OU RETRAIT DU DOSSIER :

Le dossier de consultation est à retirer au siège de la Communauté de Communes à l'adresse ci-dessus ou sur le BOAMP. Il pourra aussi être envoyé par courrier électronique sur simple demande.

### 6. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être remises contre récépissé ou adressées en RAR au siège de la Communauté de Communes de l'Alta Rocca à l'adresse indiquée ci-dessus avant le Lundi 8 Août 2011 à 12h00.

La remise des offres par courrier électronique est interdite.

### 7. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

- Valeur technique 40 % : moyens humains et matériels prévus sur le chantier, mesures prises pour l'hygiène et la sécurité du chantier, mesures prévues pour réduire les nuisances, visite du chantier.  
- Délais 32 % : Délais de réalisation  
- Prix 28 % : montant de l'offre

Toute pièce manquante entraînera une diminution proportionnelle de la note technique.

### 8. DELAI D'EXECUTION

1) Les travaux devront être réalisés et facturés avant le :  
- Réhabilitations bergeries : avant le 30 Octobre 2011  
- Autres travaux : avant le 15 Mai 2012

2) Date prévisionnelle de commencement des travaux : 16 Août 2011

### 9. MODALITES ESSENTIELLES DE PAIEMENT

1) Modalités essentielles de financement et de paiement : Le mode de règlement est le mandat administratif. Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

2) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs :

Les concurrents retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée est un groupement solidaire.

10. CONDITIONS DE PARTICIPATION : Comme décrit au règlement de consultation.

### 11. INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS:

Tribunal administratif de Bastia, villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 Juillet 2011.

83  
-----

### BIDUL'MAN

SARL au capital de 7 622,45 €  
42, cours Napoléon - 20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio 319 228 797

Suivant délibération de l'assemblée générale du 8 juillet 2011, Monsieur BASTELICA Julien, né le 15 janvier 1982 à Ajaccio (2A), demeurant Lieu dit Perello - 20167 Afa, a été nommé gérant pour une durée illimitée à compter de ce jour, en remplacement de Madame CHARLES Nicole épouse BASTELICA, démissionnaire.

La modification sera enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

La Gérance

77  
-----

### BRASSERIE A STRETTA

SARL au capital de 1.000 Euros  
Siège social : 10 RUE MONSEIGNEUR RIGO,  
PLACE A GALETTA - 20200 BASTIA  
519 353 882 R.C.S. BASTIA

Il résulte des termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 2 mai 2011 que Monsieur Stéphane, Jean-Marie MENDELLA, domicilié Paese di Rutali 20239 Rutali, a démissionné de ses fonctions de gérant.

La gérance étant dès lors assurée par Monsieur Pillot David, domicilié 5 RUE LUCE DE CASABIANCA 20200 BASTIA. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence. Modification au RCS de Bastia.

73  
-----

### SEV

SARL en liquidation  
Au capital de 7.700 euros  
Siège social : Cité Bertrand, Bât G  
20250 CORTE  
RCS BASTIA 439 931 379

L'Assemblée Générale réunie le 31/03/2011 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Baptiste PASQUINELLI de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 28/02/2011. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis  
Le Liquidateur

86  
-----

### AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Folelli du 13 juillet 2011, enregistré à la Recette des Impôts de BASTIA le 18 juillet 2011, bordereau n° 2011/809 Case n°1, La société JS CAFE, SARL en liquidation, au capital de 1000,00 euros, dont le siège social est Route de la plage Moriani Plage 20230 SAN NICOLAO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 487 716 177, représentée par Monsieur Jean Loup MATELLI Liquidateur amiable de la société, A CEDE à Madame Etienne VANZELLA demeurant Route de timone 20230 SAN NICOLAO, mariée sous le régime de la communauté avec Monsieur Christian VANZELLA, un fonds de commerce de petite restauration sandwicherie, sis et exploité au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet Sofiral, Résidence Mattéa Route de la mer 20213 FOLELLI.

72  
-----

### SEV

SARL au capital de 7.700 euros  
Siège social : Cité Bertrand, Bât G  
20250 CORTE  
RCS BASTIA 439 931 379

L'AGE réunie le 31/03/2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28/02/2011 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Baptiste PASQUINELLI, demeurant Cité Bertrand, Bât G 20250 CORTE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Cité Bertrand, Bât G 20250 CORTE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis  
Le Liquidateur

74  
-----

### AVIS DE CONSTITUTION

aux termes d'un acte sous seing privé établi à porto vecchio le 1er juin 2011, il a été constitué une Société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** ROTISSERIE chez FRANKY

**Siège social :** Rond point LA VETTA - 20137 PORTO VECCHIO

**Objet :** rotiisserie, sandwicherie, plats à emporter,

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital :** 1000 euros

**Gérance :** Franck GUGLIELMI, demeurant à Porto Vecchio ( corse)

**Immatriculation :** au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis et mention,  
La gérance.

85  
-----

### SARL CASE LATINE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2 000 euros  
Siège Social : Hôtel Case Latine  
Lieu-dit Campoladino, Route du haut village  
20218 LAMA  
R.C.S. BASTIA 495 092 561

Par décision du 15 juillet 2011, l'associée unique a décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle à compter du 01/01/2011.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

#### Forme :

**Ancienne mention :** Société à Responsabilité Limitée

**Nouvelle mention :** Société par Actions Simplifiée

**Administration :**

**Ancienne mention :**

**Gérante :** Mme Anne BACCELLI épouse REYDET, demeurant 10 rue Campa-

nari, 20200 BASTIA

**Nouvelle mention :**

**Présidente :** Mme Anne BACCELLI épouse REYDET

Mention sera faite au RCS : BASTIA

Pour avis

80  
-----

### FRIMOUSSE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au capital de 7 622,45 euros  
Siège: RESIDENCE LA GRAVONA - BAT C2 - RUE DES ROMARINS - 20090 AJACCIO  
AJACCIO B 417 982 535

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2011 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mademoiselle Mélissa Angéline POGGI demeurant Immeuble le Renoso - Bâtiment B - Rue de l'Oratoire 20090 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé chez Mademoiselle POGGI Mélissa Angéline Immeuble le Renoso - Bâtiment B - Rue de l'Oratoire 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis  
Le Liquidateur



96

## RESULTAT DE MARCHE

### SECTION 1: POUVOIR ADJUDICATEUR

#### 1.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT:

Collectivité Territoriale de Corse, Direction Générale Adjointe aux Infrastructures, Routes et Transports - 22, cours Grandval - B.P. 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1.

#### Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>.

#### 1.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité Territoriale.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

### SECTION II : OBJET DU MARCHE

#### II.1) DESCRIPTION

**II.1.1) Intitulé attribué au marché :** prestations topographiques sur les routes nationales de Corse du Sud - secteur NORD.

**II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :** Services. Catégorie de service : n° 12.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : routes nationales de Corse du Sud. Code NUTS FR831.

**II.1.3) l'avis implique :** La conclusion d'un accord-cadre.

**II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :** il s'agit de prestations topographiques.

**II.1.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :** 71351810.

**II.1.6) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :** Oui.

### SECTION III : PROCEDURE

**111.1) TYPE DE PROCEDURE :** Ouverte.

#### 111.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

**II.1.2.1) Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

1. valeur technique appréciée selon les moyens humains et matériels affectés 30% et la méthode et organisation pour l'exécution des prestations 20 %. Pondération : 50.  
2. prix. Pondération : 50.

**111.2.2) Une enchère électronique a été utilisée :** Non.

#### 111.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 10-DR2A-10.

### SECTION IV : ATTRIBUTION DU MARCHE

**INTITULÉ :** Il s'agit de prestations topographiques.

**IV.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHE :** 2 décembre 2010

**IV.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES :** 3

**IV.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DUQUEL UNE DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHE A ÉTÉ PRISE**

**INTITULÉ :** Il s'agit de prestations topographiques.

Groupement AGEX / GEOTOPO / ACHARD / CESARI - 10 bis Diamant II - boulevard Lantivy - F-20000 Ajaccio.

### SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

#### V.1) AUTRES INFORMATIONS :

Montant du marché :

Marché à commande : mini : 60 000 euros (H.T.) / an - Maxi : 240 000 euros (H.T.) / an  
Marché renouvelable par reconduction expresse 3 fois sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

**Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP :** 13 juillet 2011.

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution n° : 142 B, annonce n° 153 du 24 juillet 2010.

**VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :** 13 juillet 2011.

**Critères sociaux ou environnementaux :** Aucun

**Éléments de facturation :**

Numéro de bon de commande d'insertion : 11 DGTOO011

**Libellé de la facture :** Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes - 22 Cours Grandval BP 215, F- 20187 Ajaccio Cedex 1.

**Siret :** 23200001800019

**Classe de profil :** Région

**Classification des produits :**

- Services fournis principalement aux entreprises
- Services d'administration publique

42



**Agnès MICHELETTI**

Avocat à la Cour  
33 Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tél: 04.95.56.34.52 - Fax: 04.95.31.20.91

### AVIS DE CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juillet 2011 : Il a été décidé de modifier la dénomination de la société « POMPES FUNEBRES IMPERIALES DE PONTE LECCIA », qui devient à compter du 11 juillet 2011 : « POMPES FUNEBRES U PONTE LECCIA ».

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

**Ancienne mention :** POMPES FUNEBRES IMPERIALES DE PONTE LECCIA ».

**La nouvelle dénomination de la société est désormais :** « POMPES FUNEBRES U PONTE LECCIA ».

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia,

Pour avis.

17

### ENTREPRISE GENERALE POGGIO CONSTRUCTIONS E. G. P. C

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 15 245 € porté à 16 000 €  
Siège social : Ld Muline Vecchie  
Poggio de Venaco - 20250 Poggio de Venaco  
421 432 857 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/11, la collectivité des associés a pris acte de :

- la démission de Monsieur Dominique PINTO DE MATOS et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Monsieur CASANOVA Dominique, demeurant Chemin de Riventosa - Poggio de Venaco - 20250 Corte pour une durée illimitée à compter du 01/07/11,
  - du transfert du siège social chez M. CASANOVA Dominique - Chemin de Riventosa - Poggio de Venaco - 20250 Corte à compter du 01/07/11,
  - la conversion du capital social en unité € et de son augmentation d'une somme de 755,10 € prise sur les autres réserves pour le porter à la somme de 16 000 €.
- Les articles 4, 7 et II des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, La Gérance

30

## COMMUNE DE BIGUGLIA

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### Délégation Service Public N°01 11

**Autorité délégante :** Commune de BIGUGLIA

**Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :**

MAIRIE DE BIGUGLIA - BP 48 - 20620 BIGUGLIA

Tel : 04.95.58.98.58 / Fax : 04.95.30.72.87

E mail : [mairie.biguglia@wanadoo.fr](mailto:mairie.biguglia@wanadoo.fr)

**Mode de passation :** Délégation du Service Public

**OBJET :** Prestation de service gestion temps enfance

- Structure ALSH
- Extra scolaire 3 / 17 ans
- Peri scolaire élémentaire

**Capacité d'accueil :** 150 enfants pour les 6 / 17 ans

48 enfants pour les 3 / 6 ans

**Délai :** pour 1 an reconductible 3 fois

**Pièces à fournir :** références :

- sur la capacité technique ;
- sur les moyens humains ;
- sur les qualifications professionnelles ;
- compte de résultat et bilan ou capital social et chiffre d'affaire des deux dernières années ;
- attestations fiscales et sociales ;
- attestation d'assurance ;
- rapport de présentation ;
- compte d'exploitation prévisionnel ;
- règlement du service.

**Critères de choix :** valeur technique et prix

**Date limite des offres :** 1 mois à compter de la parution du présent avis le 15/07/2011.

Nomenclature 25

31

## COMMUNE DE BIGUGLIA

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### Délégation Service Public N°02 11

**Autorité délégante :** Commune de BIGUGLIA

**Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :**

MAIRIE DE BIGUGLIA - BP 48 - 20620 BIGUGLIA

Tel : 04.95.58.98.58 / Fax : 04.95.30.72.87 E mail : [mairie.biguglia@wanadoo.fr](mailto:mairie.biguglia@wanadoo.fr)

**Mode de passation :** Délégation du Service Public

**OBJET :** Prestation de service gestion temps petite enfance

**Lot N°1 :** Crèche du village

**Capacité d'accueil :** 15 enfants

**Lieu d'exécution :** Place di l'avvene 20620 BIGUGLIA.

**Lot N°2 :** Crèche de Ficabruna

**Capacité d'accueil :** 30 enfants

**Lieu d'exécution :** Rue des roseraies 20620 BIGUGLIA.

**Délai :** pour 1 an reconductible 3 fois

**Pièces à fournir :** références :

- sur la capacité technique ;
- sur les moyens humains ;
- sur les qualifications professionnelles
- compte de résultat et bilan ou capital social et chiffre d'affaire des deux dernières années ;
- attestations fiscales et sociales ;
- attestation d'assurance ;
- rapport de présentation ;
- compte d'exploitation prévisionnel ;
- règlement du service.

**Critères de choix :** valeur technique et prix

**Date envoi presse le :**

**Date limite des offres :** 1 mois à compter de la parution du présent avis le 15/07/2011.

Nomenclature 25

**Pour vos annonces légales**

**Email : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)**

**Téléphone : 04 95 32 89 92**

**Fax : 04 95 32 02 38**

## MAIRIE DE LAVATOGGIO

### AVIS DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE DU SCHÉMA DIRECTEUR ET ASSAINISSEMENT ET DE LA RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

#### 2ème parution,

En application des dispositions de l'arrêté de **Monsieur le Maire de LAVATOGGIO** du 15 juin 2011, le schéma directeur d'assainissement et la révision de la carte communale seront soumis à l'enquête publique durant 32 jours du 11 juillet 2011 au 11 août 2011 inclus.

**M. BONNOT Pierre-Olivier** assurera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

#### Pendant le délai susvisé :

- Les dossiers seront déposés à la Mairie de LAVATOGGIO aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur - Mairie de LAVATOGGIO - lequel les annexera au registre.

- **Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de LAVATOGGIO les :**

- lundi 11 juillet 2011 de 9 heures à 12 heures
- lundi 25 juillet 2011 de 9 heures à 12 heures
- lundi 1er août 2011 de 9 heures à 12 heures
- jeudi 11 août 2011 de 14 heures à 17 heures

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

## AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE  
ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE  
DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU  
POTABLE DE LA COMMUNE DE **SORBO OCAGNANO**

FORAGE OCAGNANO 34Q (Commune de **SORBO OCAGNANO**)  
ET CAPTAGE DES SOURCES DE PINZI 1 et 2  
(Commune de **LORETO DI CASINCA**)

#### 2ème parution,

Le Préfet de Haute-Corse informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n°2011-165-0006 en date du 14 juin 2011, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de **SORBO OCAGNANO**, avec établissement des périmètres de protection des captages sus-visés

Les pièces du dossier seront déposées en Mairies de **SORBO OCAGNANO** et de **LORETO DI CASINCA** pendant 17 jours, du lundi 11 juillet au mercredi 27 juillet 2011 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit, avant la date de clôture de l'enquête, au maire ou au commissaire enquêteur, qui les joindront aux registres.

**Mme Caroline DE LUCIA** désignée comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

**Mairie de SORBO OCAGNANO - 20213 Sorbo Ocagnano**

Lundi 11 juillet 2011 : de 9h à 12h

Mercredi 27 juillet 2011 : de 9h à 12h

**Mairie de LORETO DI CASINCA - 20215 Loreto di Casinca**

Mercredi 20 juillet 2011 : de 14h à 16h

Mercredi 27 juillet 2011 : de 14h à 16h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées, pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairies de **SORBO OCAGNANO** et de **LORETO DI CASINCA** et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoite Danesi - BP 187 - 20411 BASTIA Cedex 9).

Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la loi du 17 Juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CORTE, le 15 juin 2011

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet de CORTE,

**TONY CONSTANT**

### FPV PASCIALONE

S.A.S. au capital de 1.000 €  
Siège social : 9, rue Monseigneur Rigo  
20200 BASTIA  
509 850 681 RCS BASTIA

Suivant les décisions de l'associé unique en date du 30/6/2011, il a été décidé de nommer en qualité de président **SOLE E ARIA 2, SAS** au capital de 1.001 €, 9 rue Monseigneur Rigo, 20200 Bastia 532 383 486 RCS BASTIA, en remplacement de **AKUO CORSE ENERGY SOLAR**.

### FPV SANTA LUCIA

S.A.S. au capital de 1.000 €  
Siège social : 9, rue Monseigneur Rigo  
20200 BASTIA  
510 228 596 RCS BASTIA

Suivant les décisions de l'associé unique en date du 30/6/2011, il a été décidé de nommer en qualité de président **SOLE E ARIA 3, SAS** au capital de 1.001 €, 9 rue Monseigneur Rigo, 20200 Bastia 532 383 528 RCS BASTIA, en remplacement de **AKUO CORSE ENERGY SOLAR**.

## Résultat de marché

#### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

**Correspondant** : M. le Président du Conseil Exécutif, Collectivité Territoriale de Corse 22 Cours Grandval BP 215, 20187 AJACCIO CEDEX.  
Tél: 04.95.51.64.64. Fax: 04.95.51.66.21.

**Courriel** : commande.publique@ct-corse.fr. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

#### Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Référence de l'avis initial** : 11-102864

**Objet du marché** : Travaux d'aménagement pédagogique et de maintenance-Lycée Giocante de Casabianca

**Type de marché de travaux** : Exécution.

**Lieu d'exécution** :

**Code NUTS** : FR83.

**Classification CPV** : Objet principal : 45210000.

#### Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix ( 60 % )
- Valeur technique ( 40 % )
- Lot n° 01 Prix ( 60 % )
- Lot n° 01 Valeur technique ( 40 % )
- Lot n° 02 Prix ( 60 % )
- Lot n° 02 Valeur technique ( 40 % )
- Lot n° 03 Prix ( 60 % )
- Lot n° 03 Valeur technique ( 40 % )
- Lot n° 04 Prix ( 60 % )
- Lot n° 04 Valeur technique ( 40 % )
- Lot n° 05 Prix ( 60 % )
- Lot n° 05 Valeur technique ( 40 % )

**Type de procédure** : Procédure adaptée.

#### Attribution des marchés ou des lots :

- **Numéro du marché ou du lot** : 01.

Marché n° 11-SBE-MA-58 ( lot(s) n° 01 )

**Nom du titulaire / organisme** : EMA, EMA QUARTIER MONTE CARLO  
Quartier Monte Carlo, 20600 FURIANI. Tél: 04.95.33.81.84.

Courriel: [ema.carrelage@orange.fr](mailto:ema.carrelage@orange.fr) Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.

**Date d'attribution du marché** : 07-07-2011.

**Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.)** : 50857 euro(s).

- **Numéro du marché ou du lot** : 02.

Marché n° 11-SBE-MA-59 ( lot(s) n° 02 )

**Nom du titulaire / organisme** : GEOMETRA, GEOMETRA ZA DU PRE GOVELIN, 44410 HERBIGNAC. Tél: 02.51.76.99.33.

Courriel: [se1@geometra.com](mailto:se1@geometra.com) Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.

**Date d'attribution du marché** : 07-07-2011.

**Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.)** : 66318.57 euro(s).

- **Numéro du marché ou du lot** : 03.

Marché n° 11-SBE-MA-60 ( lot(s) n° 03 )

**Nom du titulaire / organisme** : PRIM, PRIM rn 193 valrose, 20290 BORGIO.

Tél: 04.95.30.86.77. Courriel: [sarprim@wanadoo.fr](mailto:sarprim@wanadoo.fr) Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.

**Date d'attribution du marché** : 07-07-2011.

**Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.)** : 24099 euro(s).

- **Numéro du marché ou du lot** : 04.

Marché n° 11-SBE-MA-61 ( lot(s) n° 04 )

**Nom du titulaire / organisme** : INNTECH, INNTECH ROUTE IMPERIALE LES CAMELIAS BT - route imperiale bt5 - les camelias, 20600 BASTIA.

Tél: 04.95.33.85.72. Courriel: [david.innetech@wanadoo.fr](mailto:david.innetech@wanadoo.fr) Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.

**Date d'attribution du marché** : 07-07-2011.

**Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.)** : 25047.5 euro(s).

- **Numéro du marché ou du lot** : 05.

Marché n° 11-SBE-MA-62 ( lot(s) n° 05 )

**Nom du titulaire / organisme** : MDL, MDL suertolo, 20215 VESCOVATO.

Tél: 04.95.58.41.30. Courriel: [menuisieremdl@voila.fr](mailto:menuisieremdl@voila.fr) Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.

**Date d'attribution du marché** : 07-07-2011.

**Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.)** : 28632 euro(s).

Une enchère électronique n'a pas été effectuée.

#### Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex 1

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et Commande Publique

22 Cours Grandval - BP 215, 20187 Ajaccio Cedex 1

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 12-07-2011.

#### Éléments de facturation :

**Numéro de bon de commande d'insertion (publication BOAMP)** : 11S0119

Collectivité Territoriale de Corse Service Commande Publique 22 Cours Grandval

BP 215, 20187 Ajaccio Cedex 1

**Siret** : 23200001800019

**TVA intracommunautaire** : FR40232000018

#### Classification des produits :

Travaux de construction.

**INFOGREFFE**  
Les Greffes des Tribunaux de Commerce  
L'Information Légale sur les Entreprises.  
GRE INFOGREFFE 238 885 714 RCS PARIS

**INFOGREFFE**  
PAR INTERNET  
[www.infogrefe.fr](http://www.infogrefe.fr)

**L'information légale sur les entreprises**  
(Mise à jour, États d'administration...)  
PAR INTERNET  
3617 infogrefe  
PAR TELEPHONE  
0 999 70 22 22



40  
-----  
**AVIS DE MARCHÉ**  
**AAPC 20 / 2011**  
-----

**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

**I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :** Département de la Haute-Corse, Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc, F - 20405 Bastia cedex 9, Tél : +33 495556910, Email : [afilippi@cg2b.fr](mailto:afilippi@cg2b.fr), Fax : +33 495550237 - Adresse(s) internet : <http://www.cg2b.fr> - Adresse du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires techniques, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus :** Service Routes, à l'attention de M. Chiorboli Gabriel, Département de la Haute Corse - Direction des Infrastructures des Routes et des Transports - Service Routes - 11, Avenue Jean Zuccarelli, F - 20200 Bastia, Tél : +33 495348185, Email : [gchiorboli@cg2b.fr](mailto:gchiorboli@cg2b.fr), Fax : +33 495348181 [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2011\\_vE8AV7K9oy](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_vE8AV7K9oy)

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées et Renseignements administratifs :** Service Juridique et de la Commande Publique, Département de la Haute Corse - Rond Point du Maréchal Leclerc - 1er étage, F - 20405 Bastia Cedex 9, Tél : +33 495555779, Email : [afilippi@cg2b.fr](mailto:afilippi@cg2b.fr), Fax : +33 495550237 [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2011\\_vE8AV7K9oy](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_vE8AV7K9oy)

**I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) :** Collectivité Territoriale - Services généraux des administrations publiques - Département de la Haute-Corse. - Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

**SECTION II : OBJET DU MARCHÉ**

**II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :** Divers Travaux sur la Voirie Départementale (4 lots)

**II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux :** Travaux d'Exécution  
**Lieu principal d'exécution :** Réseau Routier Départemental de la Haute-Corse (Cantons de Belgodère, Calenzana, Ile-Rousse, Haut Nebbio, Castifao Morosaglia, Niolo Omessa, Campoloro Moriani, Prunelli di Fiumorbo Bastia, Borgo, Conca d'Oro, Fiumalto d'Ampugnani, & San Martino di Lota) - FR 832

**II.1.3) L'avis implique :** un marché public

**II.1.5) Description succincte du marché :** Divers Travaux sur la Voirie Départementale (Terrassement, Chaussée, Ouvrages de soutènements, amont / aval, Ouvrages d'assainissement pluvial, Trottoirs)

**II.1.6) Classification CPV :** 45233140 ; 45233142

**II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :** Non

**II.1.8) Division en lots :** Oui. Il convient de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots

Lot 1 : Cantons de Belgodère, Calenzana, Ile-Rousse & Haut Nebbio,  
Lot 2 : Cantons de Bustanico, Castifao Morosaglia & Niolo Omessa  
Lot 3 : Cantons Campoloro Moriani & Prunelli di Fiumorbo  
Lot 4 Cantons de Bastia, Borgo, Conca d'oro, Fiumalto d'Ampugnani, & San Martino di Lota

**II.1.9) Des variantes seront prises en considération :** Non

**II.2.1) Quantité ou étendue globale :** Terrassement déblais / remblais ; Corps de Chaussée (GNT Bicouche), Ouvrages de confortement, soutènements, amont / aval, (Murs poids, Mur voile armé en béton projeté / Clouage de paroi / Micro pieux), Ouvrages d'assainissement pluvial (réfection, construction, de puisards, fils d'eau et accotement bétonnés), Aménagement de trottoirs (Pose de bordures béton / Revêtement en béton teinté & dalles de pierre, Mobilier urbain) ; Ouvrages annexes ; Travaux en site amiantifère sur la RD 82.

**II.2.2) Options :** (au sens communautaire) : Oui. Avenants et marchés complémentaires autorisés Le présent marché ne fera pas l'objet de reconduction.

**II.3) Durée du marché ou délai d'exécution :** Dans l'acte d'engagement le pouvoir adjudicateur fixe les délais d'exécution, pour chaque lot, à compter du lendemain de la date de fin de la période de préparation.

Pour le lot N° 1 : 6 mois ; Pour le lot N° 2 : 4 mois ; Pour le lot N° 3 : 3 mois ;  
Pour le lot N° 4 : tranche ferme 2 mois et 15 jours et tranche conditionnelle 15 jours  
Les candidats ne peuvent pas proposer des délais différents que ceux fixés par le pouvoir adjudicateur.

**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

**III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :** Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements. Elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.

**III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement :** Fonds propres de la collectivité Départementale. Paiement à 30 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Il est prévu le versement d'une avance. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix unitaires et forfaitaires. Les comptes seront réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG Travaux. Les prix du marché sont révisables.

**III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** Solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter pour un même lot plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

**III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :** Non

**III.2) Conditions de participation, Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :**

**III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques :** - Copie du ou des jugements prononcés en cas de condamnation ; - Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ; - Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation. - Attestation de régularité au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

**III.2.2) Capacité économique et financière :** - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; - La déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

**III.2.3) Capacité technique :** - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; - Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant les montants, époques, lieux d'exécution ; - Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique (en adéquation avec l'objet du marché) dont le candidat dispose ; - Si l'offre est présentée par un groupement, la justification des capacités des opérateurs économiques, apportant la preuve que le candidat mandataire en disposera pour l'exécution du marché.

Pour répondre, les candidats utiliseront les nouveaux formulaires DC1 et DC2 qui leurs sont remis avec le dossier de consultation (Précisions données au règlement de la consultation).

**III.2.4) Marchés réservés :** Non

**SECTION IV : PROCEDURE**

**IV.1.1) Type de procédure :** Ouverte

**IV.2.1) Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Prix : 70 %
2. Valeur technique : 30 %

**IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :** Non

**IV.3) Renseignements d'ordre administratif**

**IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :** AAPC 20 / 2011

**IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :** Non

**IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :** 30/08/2011 à 12 h 00

**IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :** Français.

**IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique :** Non

**VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :** Non

**VI.3) Autres informations :** Les renseignements techniques spécifiques à chaque lot sont mentionnés dans le règlement de la Consultation ;

Les sous critères et éléments d'appréciation du critère « valeur technique » ainsi que les barèmes de notations des critères de jugement des offres sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 6.2. Outre la version papier, les candidats peuvent également obtenir gratuitement la version dématérialisée du dossier de consultation à l'exception des plans et pièces annexés au C.C.T.P qui seront remis uniquement sous format papier. Une réponse électronique est autorisée selon les modalités indiquées au règlement de la consultation Les offres devront être exprimées en euros.

**VI.4) Procédures de recours :** Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours (VI.4.1) / VI.4.3) : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex, . Tél : +33 495328866. Mail : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr) ; Fax : +33 495323855. URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

**VI.5) Date d'envoi du présent avis :** 12/07/2011

**Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :** 30/08/2011 à 12 h 00

Pour le Président et par Délégation,  
Le Directeur Général des Services, Jean Leccia

102  
-----  
**COMMUNE DE SANTA LUCIA DI MORIANI**  
-----

**AVIS D'ATTRIBUTION**  
-----

**Maître de l'ouvrage :**

Commune de SANTA LUCIA DI MORIANI - 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI  
Tél: 04 95 38 56 32 - Fax: 04 95 38 57 17

**Objet du marché :** Marché à bons de commande pour travaux de préparations sur divers chemins communaux.

**Mode de passation :**  
Procédure adaptée (art. 28 du CMP)

**Attribution du marché :**

**Titulaire :** SAS CORSE TRAVAUX - RN 200 - 20270 ALERIA

**Montant du marché :** 246 177,25 EUROS H.T.

**Nombre d'offres reçues :** 2

**Date d'envoi à la publication :** 19/07/2011

Le Maire  
J.A SANGUINETTI

114  
-----  
**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution de la SARL KALLISTE PROPERTIES au capital de 1 500 euros.

**Siège social :** LISTINCHELLU 20240 SOLARO.

**Objet :** Agence immobilière : transactions sur immeubles et fonds de commerce, vente de terrains, ainsi que location immobilière et expertise immobilière et foncière et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social.

**Durée :** 50 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

**Gérant :** Paul SARTIRIOLI-BOCCAC-CIO demeurant 495 Chemin des Iscles 06700 SAINT LAURENT DU VAR.

119  
-----  
**LOCATION GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 12 juillet 2011, Madame Chantal LE STRAT veuve LECA, demeurant 25, rue du Dr Del Pellegrino, 20000 Ajaccio, représentant l'indivision de Monsieur Paul André LECA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 783.023.252, Mlle Elodie LECA et Mlle Jessica LECA, ont donné en location-gerance à la SARL BATILAURO, dont le siège social est situé à Ota (20150) Porto, représentée par le gérant, Monsieur Hervé VALDRIGHI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 533.492.427, un fonds de commerce de produits pétroliers dérivés, station service, sis et exploité à Ota (20150) Porto, à compter du 12 juillet 2011 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Département de la Haute-Corse

**Correspondant :** M. Filippi Antoine, Rond point du Maréchal Leclerc, 20405 Bastia cedex 9, tél. : 04 95 55 55 55, télécopieur : 04 95 55 02 37,**courriel :** afillippi@cg2b.fr, adresse internet : <http://www.cg2b.fr>, adresse internet du profil acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

• Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché :** Mission d'assistance à la réactualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour le Département de la Haute-Corse.**Catégorie de services :** 11**Lieu de livraison :** Haute-Corse

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre

**Caractéristiques principales :**

• Des variantes seront-elles prises en compte : non

**Prestations divisées en lots :** non**Durée du marché ou délai d'exécution :** 8 mois à compter de la notification du marché**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Marché faisant l'objet d'un financement à hauteur de 75 % au titre du programme de coopération Transfrontalière "Marittimo- It Fr - Maritime" 2007/2013. Projet COREM sous projet B. Paiement à 30 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Marché traité à prix global et forfaitaire.**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.**Unité monétaire utilisée :** l'euro**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :****Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

• Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

• Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.

• Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

• Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3" du code du travail)

• Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

• Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

• Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

• Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

• Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT1) :**

• Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail

• Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

• Valeur technique (50 %)

• Prix (30 %)

• Délai de réalisation (20 %)

**Type de procédure :** Procédure adaptée**Date limite de réception des offres :** 05 août 2011 à 16 h 00**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 03SHCV2011**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 18 juillet 2011**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :** Département de la Haute-Corse DID - Direction des Interventions Départementales Service de l'Habitat et du Cadre de Vie, Rond point du Maréchal Leclerc de Hauteclouque, 20405 Bastia Cedex 9, tél. : 04 95 55 57 63, courriel : pcerruti@cg2b.fr, adresse internet : <http://www.cg2b.fr>**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** Rond point du Maréchal Leclerc, 20405 Bastia cedex 9, adresse internet : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2011\\_TFH706f6G](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_TFH706f6G)**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :** Département de la Haute-Corse., Service juridique et Commande Publique Rond point du Maréchal Leclerc, 20405 Bastia Cedex 9, tél. : 04 95 55 55 55, courriel : afillippi@cg2b.fr, adresse internet : <http://www.cg2b.fr>**Conditions de remise des offres ou des candidatures :** Sous pli fermé avec mention "MAPA PDIPR". Remise sur place contre récépissé ou par courrier recommandé avec avis de réception.**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia, tél. : 04 95 32 88 66, télécopieur : 04 95 32 38 55, courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr, adresse internet : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**Procédure Adaptée****CCI2B / DC / 2011.045**  
(Montant Inférieur à 387 000 € HT)**NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45**CORRESPONDANT :** M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tél : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45**PRINCIPALE(S) ACTIVITE(S) DU POUVOIR ADJUDICATEUR:**

Services généraux des administrations publiques / Activités Aéroportuaires

**OBJET DU MARCHÉ :** Location longue durée d'un véhicule particulier segment M10 pour le responsable des systèmes de sécurité dont les caractéristiques sont définies et présentées dans le cahier des charges**Lieux de livraison :** Aéroport de Bastia Poretta.**Type de marchés :** Marché de Fourniture

Nomenclature Européenne CPV : 34100000-8

**CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ :** Indiquées dans l'annexe technique.**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC**

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

**MODE DE PASSATION DU MARCHÉ :** Marché négocié Opérateur de Réseaux défini par les articles 134, 135, 141, 142, 143, 144, 145, 146 et 150 du code des marchés publics.**L'avis concerne un marché public.****MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT**

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV- Chapitre 1er).

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement.

- Crédits ouverts sur la section comptable 130

**LANGUE DANS LAQUELLE LES CANDIDATURES ET LES OFFRES DOIVENT ETRE ADRESSEES:** Le Français**UNITE MONETAIRE UTILISEE :** L'euro**LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU PAR COURRIER A L'ADRESSE CI-DESSOUS :**Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute Corse  
Département Juridique et Affaires Générales  
Hôtel Consulaire - BP 210 - 20293 BASTIA Cedex  
ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)**LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AJURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION.****PRESENTATION DES DOCUMENTS ET DES RENSEIGNEMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT :** Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses sui-

vantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr) ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principales fournitures ou équivalentes à l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :** Le 13 septembre 2011 à 10h.**CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :** Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières.

Les candidatures qui ne satisfont pas à ces niveaux de capacités seront éliminées.

**CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Délais de livraison du véhicule (50%)

- Montant annuel des loyers (50%)

**DUREE DE VALIDITE DES OFFRES :** 180 jours**NUMERO DE REFERENCE ATTRIBUE AU MARCHÉ PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR/L'ENTITE ADJUDICATRICE :** CCI2B / DC / 2011.045**ADRESSE A LAQUELLE LE DOSSIER DEVRA ETRE DEPOSE :**Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute Corse  
Département Juridique et Affaires Générales / Bureau de la Commande publique  
Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 BASTIA Cedex  
ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES****Renseignements administratifs:**

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38 - Fax : 04.95.54.44.96

**Renseignements techniques :** Aéroport de Bastia Poretta

Tél : 04.95.54.54.61 - Fax : 04.95.54.44.96

**INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS ET AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS :**

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

**SERVICE AUPRES DUQUEL DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS :**

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 MARSEILLE cedex 20.

**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**

• Référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L 551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

• Référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article L 561-7 du C.J.A.

• Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

• Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :** Le 13 juillet 2011



82

**Cabinet de Maître  
Sophie ALESSANDRI**

Avocat  
5, rue César Campinchi - 20200 BASTIA  
Tél.: 04.95.32.07.80

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 05 Juillet 2011, il a été constitué la société unipersonnelle à responsabilité limitée:

**Dénomination sociale** : LES BOS-QUETS D'ERBALUNGA**Capital** : 10000 € (dix mille euros) divisé en 100 parts sociales de 100 € chacune, entièrement souscrites et libérées.**Siège social** : Résidence SOLARIA 20222 ERBALUNGA.**Objet** : création, acquisition, location de studios et d'appartements meublés, la prise en location - gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

**Durée** : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.**Gérant** : Mme Marie Pierre FRANCESCHINI épouse FAVALE, née le 09 Août 1961 à BASTIA (Haute Corse) est désignée en qualité de gérant pour la durée de la société.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis et mention

81

**AUREMI**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 76 200 euros  
Siège social : 38 rue des tournesols  
34130 Mauguio  
RCS : 440 634 954 Montpellier

**TRANSFERT  
DE SIEGE SOCIAL**

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er juillet 2011, les associés ont décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts. A compter du 1er juillet 2011, le siège social qui était 38 rue des tournesols 34130 Mauguio, est transféré au Lotissement A Muvra d'Oro Numéro 1, 20145 Sari Solenzara. L'objet de la société est : « locations immobilières » et sa durée est de 99 ans. Le greffe compétent devient celui d'Ajaccio.

84

**SAS CASE LATINE**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2 000 euros  
Siège Social : Hôtel Case Latine  
Lieu dit Campoladino - Route du haut village  
20218 LAMA  
R.C.S. BASTIA 495 092 561

Par décision du 16/07/2011, l'associée unique a décidé une augmentation de capital de 73 000 € pour qu'il soit porté de 2 000 € à 4 000 € avec une prime d'émission de 71 000 €, par souscription en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :  
**Ancienne mention Capital** : 2 000 €  
**Nouvelle mention Capital** : 4 000 €  
Rcs: BASTIA

Pour avis

75

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AFA en date du 6 juillet 2011, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : KIWINI**SIEGE SOCIAL** : Lieu-dit Bonacursuccia, AFA (Corse)**OBJET** : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutilisés à la société au moyen de vente, échange ou apport en Société.

**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.**CAPITAL** : 1 000 euros**GERANCE** : Monsieur Christian CELLI, demeurant BONACURSUCCLIA, AFA (Corse)**AGREMENT DES CESSIONS** :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le gérant

88

**D.B.O**

Société à Responsabilité Limitée  
Capital social : 8.000 Euros  
Siège social : Pont du Ricanto - Z.I du Vaggio  
AJACCIO (Corse du Sud)  
R.C.S. AJACCIO B 502 469 919

Suivant délibérations du 7 juillet 2011 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé de nommer aux fonctions de Gérant, sans détermination de durée, à compter du 7 juillet 2011, en remplacement de Monsieur Didier STEINER démissionnaire, Monsieur Christian GIROUX, demeurant à VILLENEUVE LOUBET (06270) - 3 Allée de la Pinède.

Pour avis, le gérant

70

Aux termes d'un acte SSP en date du 1er juillet 2011 il a été constitué une société

**Dénomination sociale** :

AJACCIO ECHAFAUDAGES

**Siège social** : Lieu dit RIPPI, 20123 PILA CANALE**Forme** : SARL**Capital** : 10000 €**Objet social** : location montage structures métalliques échafaudages**Gérance** : Madame Monique ALLEGRI, 66 cours Napoléon, 20000 AJACCIO**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

87

**AVIS DE DISSOLUTION**

Par jugement en date du 25 mars 2011, le Tribunal de Commerce de BASTIA a prononcé la dissolution de la SARL JS CAFE, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 487 716 177, sise Route de la plage - Moriani Plage - 20230 SAN NICOLAO.

Ce même jugement a désigné comme Liquidateur Monsieur Jean Ioup MATELLI, demeurant 64 route de San Martino à Pietranera. 20200 BASTIA.

Pour avis et mention,  
Le Liquidateur

15

**CABINET ALTAIYRAC**

Avocats au Barreau d'AVIGNON  
Conseil en Droit des Sociétés  
6 A, passage de l'Oratoire - B.P. 30084  
84006 AVIGNON Cedex 1

**SARL JAF**

SARL au capital de 1.000 EUROS  
Siège social : 476 Faubourg Montmelian  
CHAMBERY (73000)  
RCS CHAMBERY 524 966 082

Aux termes d'une délibération en date du 27/04/2011, la collectivité des associés de la Société susvisée, dont le gérant est Monsieur Jean-Marc LIGOULE domicilié à AJACCIO (20000) 1 Avenue Kennedy, a décidé et réalisé le transfert du siège social de la société et a procédé à la modification corrélatrice de l'adresse dans les articles 4 «Siège social» et 2 «Objet» des statuts.

A compter du 06/06/2011, le siège social qui était à CHAMBERY (73000), 476 Faubourg Montmelian est désormais à AJACCIO (20090) Quartier Saint Jean, 10 rue du Docteur Dell'Pellegrino. En conséquence, la Société, qui est immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le numéro 524 966 082, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AJACCIO désormais compétent à son égard.

La gérance

32

**FIDAL**

Les Ecolucioles B/1  
955 Routes des Lucioles  
Sophia Antipolis - 06560 Valbonne

**SOCIETE COOPERATIVE  
D'APPROVISIONNEMENT  
CORSE**

Société coopérative de commerçants détaillants  
Société Anonyme à capital variable

**Siège** : S.C.A.C.

Siège social: Lotissement Alba Marana  
20290 BORGIO

N° R.C.S. BASTIA : 509 708 319

Aux termes de l'assemblée générale du 15 décembre 2010, les associés ont procédé à la nomination des administrateurs suivants :

- Monsieur Gérard GAMBOTTI, né le 6 avril 1956 à KHOURLIGNA (Maroc) demeurant Route de la Mer, Impasse des lauriers, Suerticcio à GHISONACCIA (20240) en remplacement de Monsieur François PADRONA,  
- la société HYPCO, SAS au capital de 800 000 euros dont le siège social est à 19 Cours Prince Impérial à Ajaccio (20090) Immatriculée au RCS Ajaccio 405 161 258 représentée par Monsieur François PADRONA, en remplacement de la société U COTTONE

À compter du 15 décembre 2010 et pour la durée des mandats restant à courir. Le conseil d'administration en date du 15 décembre 2010 a nommé en qualité de Président du Conseil d'administration et Directeur Général :

- Monsieur Gérard GAMBOTTI, né le 6 avril 1956 à KHOURLIGNA (Maroc) demeurant Route de la Mer, Impasse des lauriers, Suerticcio à GHISONACCIA (20240) pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour avis,

Le Président Gérard GAMBOTTI

24

**SECP OLMO 2**

S.A.S. au capital de 1.000 €  
Siège social : 9, rue Monseigneur Rigo  
20200 BASTIA  
505 292 722 RCS BASTIA

Suivant les décisions de l'associé unique en date du 30/6/2011, il a été décidé de nommer en qualité de président SOLE E ARIA 1, SAS au capital de 1.001 €, 9 rue Monseigneur Rigo, 20200 Bastia 532 383 437 RCS BASTIA, en remplacement de AKUO CORSE ENERGY SOLAR.

111

**SAINT CYPRIEN JET**

SARL au capital de 7.622,45 euros  
porté à 54.780 euros  
Siège social : Délicatesse N°4  
Centre Commercial Saint Cyprien  
20137 LECCI  
RCS AJACCIO 449 108 976

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 01/06/2011 a décidé :  
- d'étendre l'objet social à l'activité «d'Achat, vente de jets skis, quads et accessoires»,  
- une augmentation de capital social de 47.157,55 euros par apport en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

**ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL****Ancienne mention** :  
Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux euros et quarante-cinq centimes (7 622,45 euros)**Nouvelle mention** :  
Le capital social est fixé à Cinquante Quatre Mille, Sept Cent Quarante Vingt euros (54.780 euros)

Les articles 2 et 6 des statuts ont été modifiés en conséquence.

La Gérance

89

**B.A.N. DIFFUSION**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 38.112,25 euros  
Siège social : Immeuble le Prado B  
Avenue de la Libération - Lupino  
20200 BASTIA  
408 550 135 RCS BASTIA

**B.A.N. DIFFUSION AJACCIO**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social: Quartier Candia  
Résidence 1er Consul - 20090 AJACCIO  
529 062 333 RCS AJACCIO

**AVIS D'APPORT  
PARTIEL D'ACTIF**

Il résulte d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 23 mai 2011, de la réunion de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des associés de la Société B.A.N. DIFFUSION du 30 juin 2011 et du procès-verbal de la réunion de l'associé unique tenue le 30 juin 2011 enregistré à AJACCIO, le 11/07/2011, bord 2011/478 case n° 2 de la Société B.A.N. DIFFUSION AJACCIO que :  
La Société B.A.N. DIFFUSION a apporté à la Société B.A.N. DIFFUSION AJACCIO sa branche complète et autonome d'activité de création, fabrication, vente de montures à vocation optique et solaire, la réalisation et vente de montages, lunetterie, instruments optiques, contactologie, lentilles de contact, produit d'entretien, audioprothèse et photo exploitée dans son établissement sis à Ajaccio (20090), Résidence Premier Consul, Bt C3, Quartier Candia, avec effet rétroactif au 1er janvier 2011.

A la suite de cet apport, la Société B.A.N. DIFFUSION AJACCIO a créé 20.404 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 5 euros chacune au titre d'une augmentation de capital de 102.020 euros, qui a porté le capital de ladite Société de 1.000 euros à 103.020 euros. Il n'a été émis aucune prime d'apport.

Aux termes de la même délibération, l'associé unique de la société B.A.N. DIFFUSION AJACCIO a modifié les articles 6 et 7 des statuts relatifs aux apports et au capital social, comme conséquence de la constatation par procès-verbal de la gérance du 30 juin 2011 de la réalisation définitive d'une réduction de capital décidée le 23 mai 2011 et de l'opération d'apport partiel d'actif approuvée comme il est dit ci-avant, ce qui entraîne la publication de la mention suivante relative au capital :

**Article 7 - Capital** :  
**Ancienne mention** :  
**Capital social** : 1.000 euros  
**Nouvelle mention** :  
**Capital social** : 103.020 euros



# AVIS DE MARCHÉ

## TRAVAUX

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

#### I.1) - NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse - Direction Générale des Services Techniques  
22 Cours Grandval - B.P. 215, à l'attention de direction Générale Adjointe aux Infrastructures, Routes et Transports, F-20187 Ajaccio.

**Adresse auprès de laquelle les informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes - s.E.I.R.  
22 - Cours Grandval - B.P.15 - F-20187 Ajaccio Cedex 1.  
Tél. (+33) 4 95 34 86 02. Fax (+33) 04 95 31 29 58.

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :**

Point(s) de contact susmentionné(s).

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :**

Point(s) de contact susmentionné(s).

#### I.2) - TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.  
Services généraux des administrations publiques.

### SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

#### II.1) - DESCRIPTION

##### II.1.1) - Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Borgo - Vescovato - lot 19 - CHAUSSEES - SIGNALISATION - ECLAIRAGE.

##### II.1.2) - Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Travaux.  
Exécution.

**Lieu principal d'exécution :** Borgo - Vescovato, 20290 Borgo.

##### II.1.3) - L'avis implique :

Un marché public.

##### II.1.4) - Informations sur l'accord-cadre :

##### II.1.5) - Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

Travaux d'exécution des couches de chaussées, de l'éclairage et de la signalisation verticale et horizontale en section courante de la voie nouvelle Borgo Vescovato.

##### II.1.6) - Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

45233224, 34928510, 44113320, 45316110, 45316200.

##### II.1.7) - Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Oui.

##### II.1.8) - Division en lots :

Division en lots : Non.

##### II.1.9) - Des variantes seront prises en considération :

Non.

#### II.2) - QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

##### II.2.1) - Quantité ou étendue globale :

Enrobés Bitumineux type bbtm = 15710 T  
Enrobés Bitumineux type Eme2 (0/10 et 0/14) = 75945 T  
Enrobés Bitumineux type bbsg = 1780 T  
Grave Non Traitée = 12480 m3  
Bordures I2, T2 et P2 = 2720 ml  
Buse béton 135a diam. 300mm à 500mm = 440 ml  
Lampadaires de 10 m de haut = 165 U  
Lampadaires de 7 m de haut = 97 U  
Tranchée pour éclairage public = 6730 ml  
Signalisation Verticale:  
Panneau de Police = 660 U  
Panneau directionnel = 85 U  
Signalisation Horizontale :  
- marquage 200 000 passages de roues = 14208 ml  
- marquage 1000 000 passages de roues = 59780 ml  
- flèches = 45 U.

##### II.2.2) - Options :

Non.

##### II.3) - DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du contrat).

### SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

#### III.1) - CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

##### III.1.1) - Cautionnement et garanties exigés :

Il est demandé la constitution d'une caution personnelle et solidaire équivalente à 5% du montant du marché TVA comprise, dans les conditions prévues à l'article 102 du Code des marchés publics.

##### III.1.2) - Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les travaux seront financés sur les crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse. Dossier no 1212-x01771 - op. no 2b193a00059 "Voie Nouvelle Borgo / Vescovato"

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics.  
Les modalités de versement d'une avance (article 87 du Cmp) sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont révisables.

##### III.1.3) - Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Marché conclu soit avec une entreprise générale, soit avec des entrepreneurs groupés conjoints.

##### III.1.4) - L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

Non.

#### III.2) - CONDITIONS DE PARTICIPATION

##### III.2.1) - Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : ne seront pas admises :

-Les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

-Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du code des marchés publics, sous réserve de la mise en application

des dispositions de l'article 52-1er alinéa du code des marchés publics.

-Les candidatures qui ne présentent pas de niveau de capacité professionnelles, techniques et financières suffisantes.

##### III.2.2) - Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les capacités financières des candidats seront appréciées au vu de son chiffre d'affaires atteint au cours des 3 dernières années. Il en sera de même pour chacun des sous-traitants déclarés. Le cas échéant, le pouvoir adjudicateur s'autorisera, si par ailleurs les conditions requises sont remplies, à prendre en considération les candidatures présentant moins de trois ans de chiffres d'affaires (le chiffre d'affaire minimum exigé doit être deux fois supérieur au montant de l'offre du candidat au prorata du délai fixé à l'acte d'engagement).

##### III.2.3) - Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : références des 3 dernières années et certificats de capacités.

##### III.2.4) - Marchés réservés :

Non.

### SECTION IV : PROCEDURE

#### IV.1) - TYPE DE PROCEDURE

##### IV.1.1) - Type de procédure :

Ouverte.

##### IV.1.2) - Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) - Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

##### IV.2) - CRITÈRES D'ATTRIBUTION

##### IV.2.1) - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 1 - valeur technique (pondération 50) avec la sous pondération suivante :
  2. moyens humains et matériels et origines des produits et fournitures (pondération 30).
  3. organisation du chantier (pondération 20).
  4. 2 - prix (pondération 40).
  5. 3 - délais global et partiel (pondération 10).

##### IV.2.2) - Une enchère électronique sera effectuée :

Non.

#### IV.3) - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

##### IV.3.1) - Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

11S0183.

##### IV.3.2) - Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Non.

##### IV.3.3) - Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Documents payants : non.

##### IV.3.4) - Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

12 septembre 2011 - 16:00.

##### IV.3.5) - Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

##### IV.3.6) - Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français.

##### IV.3.7) - Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

##### IV.3.8) - Modalités d'ouverture des offres :

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : non.

### SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

#### VI.1) - IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

Non.

#### VI.2) - LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

Non.

#### VI.3) - AUTRES INFORMATIONS :

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 13 juillet 2011.

#### VI.4) - PROCÉDURES DE RECOURS

##### VI.4.1) - Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, villa Montepiano, F-20407 Bastia Cedex.

##### Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, bd Paul Peytral, F-13282 Marseille Cedex 20.

##### VI.4.2) - Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;

- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L.551.1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse - service des Affaires Juridiques - 22 Cours Grandval B.P. 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1.

##### VI.4.3) - Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

VI.5) - DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 13 juillet 2011.

##### Critères sociaux ou environnementaux :

Aucun

##### Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : 11S0183

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes Service des Etudes et des Investissements Routiers - 8 Bd Benoîte Danesi - F-20411 Bastia Cedex 9.

##### Siret :

23200001800019

##### Classe de profil :

Région

##### Classification des produits :

- Travaux de construction
- Assainissement, voirie et gestion des déchets

107

**ORNASCA FIORI**

SARL au capital de 7.622,45 €  
Siège social : LD Pisciatello  
ECCICA SUARELLA - 20117 CAURO  
Transféré : Fontana Secca  
20167 SARROLA CARCOPINO  
RCS AJACCIO : 401 234 653

Suivant un PV d'AGE du 01/07/2011, il résulte que :  
Le siège social a été transféré, à compter du 01/05/2011, de : LD PISCIA TELLO - ECCICA SUARELLA - 20117 CAURO, à Fontana Secca - 20167 SARROLA CARCOPINO.  
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :  
**Ancienne mention** : Le siège social est fixé à LD Pisciatello - ECCICA SUARELLA - 20117 CAURO.  
**Nouvelle mention** : Le siège social est fixé à Fontana Secca - 20167 SARROLA CARCOPINO.  
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis,  
le représentant légal

101

**CORSICA SOLE 2**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social: 20251 Panheraccia Village  
514 892 330 RCS Bastia

En date et à effet du 30/06/2011 :  
- L'associée unique a décidé de ne pas dissoudre la société en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,  
- L'AGM a :  
• augmenté le capital de €69.000 pour le porter €1.000 à €70.000, en numéraire et par création de 69.000 actions nouvelles de €1 et modifié corrélativement les articles 7 et 8 des statuts,  
• nommé la société LAC SAS, 44 avenue de la Marne, Bât B, 59290 Wasquehal, 510 699 101 RCS Roubaix-Tourcoing et M. Michaël Coudyser, 6 rue Hoche, 78000 Versailles, en qualité de membres du Comité de Surveillance.  
- Le Comité de Surveillance a pris acte de la démission de M. Paul Antoniotti de ses fonctions de Président et a nommé en remplacement, la SAS CORSICA SOLE, 20251 Panheraccia Village, 509 986 030 RCS Bastia.

90

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Ajaccio en date du 11 JUILLET 2011, il a été constitué une Société en Nom Collectif présentant les caractéristiques suivantes :  
**DENOMINATION** : MC  
**SIEGE SOCIAL** : 99 Cours Napoléon, AJACCIO (Corse du Sud)  
**OBJET** : - L'exploitation d'un fonds de commerce de Presse, Papeterie, Loterie (Loto) et autres Jeux, vente au détail de Souvenirs, Cadeaux, articles de Bazar, auquel est annexée la gérance d'un débit de Tabac.  
**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.  
**CAPITAL** : 500 euros  
**ASSOCIES** :  
- Madame Carole Anne-Marie BETTINI, associée et gérante, demeurant 9 rue Colonna Colonna d'Ornano, Bât B, AJACCIO (Corse du Sud),  
- Monsieur Mickaël NIEDDU, associé, demeurant les Jardins de l'Empereur, Immeuble le Marengo - bât C, AJACCIO (Corse du Sud),  
**GERANCE** : Madame Carole Anne-Marie BETTINI, associée et gérante, demeurant 9 rue Colonna Colonna d'Ornano, Bât B, AJACCIO (Corse du Sud),  
**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La gérance

108

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP établi à BIGUGLIA en date du 01/07/2011, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination** : SPEED BIKE 2B  
**Siège social** : RN 193 - CASATORRA - 20620 BIGUGLIA (Corse)  
**Objet** : La vente, la réparation, l'entretien, la révision et la location de tout type de moto, quad et jet ski. La vente de pièces détachées et de tout accessoire de ces produits.  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.  
**Capital** : 5 000 euros  
**Gérance** : Vincent BENAZZI, demeurant Villa U Rusulaghiu, Route des Petrelle, BIGUGLIA (Corse), Michel Eugène Ernest MARCHINI, demeurant Lieu dit LA TEPPA, APPIETTO (Corse),  
**Immatriculation** : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis et mention, la gérance

99

**SARL CCR CODDANI**

LIEU DIT CODDANI - LUMIO  
20260 CALVI  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.622,45 euros  
RCS BASTIA 325 322 444

**PROROGATION DE LA DUREE DE LA SOCIETE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04 août 2011, enregistrée à SIE POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA le 08 juillet 2011, Bord. 2011/770 Case 4, a décidé de proroger la durée de la société de quarante années à compter du 30 août 2002 soit du 30 août 2002 au 30 août 2042. L'article 5 «Durée» des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,  
Le Gérant

106

**CORSE****MESSAGERIE SERVICES**

SARL au capital de 100 000 €  
Siège social : Lotissement Pasqualini  
Z.I de Baléone  
20167 SARROLA CARCOPINO (Corse)  
Transféré : lieu-dit Miniatojo - Ajaccio  
20167 MEZZAVIA  
398 287 474 RCS AJACCIO

Suivant un PV d'AGE de l'associé unique, du 01/07/2011, il résulte que :  
Le siège social a été transféré, à compter du 20/06/2011, de Lotissement Pasqualini, Z.I de Baléone, 20167 SARROLA CARCOPINO, au lieu-dit Miniatojo - AJACCIO - 20167 MEZZAVIA.  
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.  
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJaccio.

Pour avis,  
le représentant légal

104

**GAEC URCLUA**

Groupement Agricole d'Exploitation  
Siège Social : Chez M. Maestracci Don Jean  
20224 CORSCIA  
RCS Bastia : 423 135 532

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2011 Mme SAUNIER Sylvie est nommée gérante du GAEC URCLUA en remplacement de M. MAESTRACCI Don-Jean, Démissionnaire.

Pour avis

105

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****N° 11S0165**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur** :  
Collectivité Territoriale de Corse - 22, cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio cedex - Tél 04 95 51 64 64, Fax: 04 95 51 66 21,  
**adresse internet** : <http://www.corse.fr>

**Objet du marché** : RN 193 - aménagement de la traverse de VIVARIO  
**Classification CPV** : 71300000-1 Service d'Ingénierie

**Lieu d'exécution** : commune de VIVARIO

**Caractéristiques principales** :

**Missions de base** : Etudes préliminaires, Avant-projet, Projet

**Missions complémentaires** : Elaboration du dossier Loi sur l'eau, Elaboration du dossier de DUP, Elaboration du dossier de consultation des entreprises.

**Forme du marché** : Marché Public de prestations intellectuelles - Maitrise d'œuvre - lot unique sans options ni variantes

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché** : Solidaire

**Modalités de paiement** : Virement bancaire,

**Délai de paiement** : 30 jours, avance, prix révisables

**Modalités de financement** : 100% CTC

**Délais d'exécution** : à compter de l'ordre de service

Etudes préliminaires (EP) 2 mois

Avant-projet (AVP) 2 mois

Projet (PRO) 1 mois

Elaboration du dossier « Loi sur l'eau » (DLE) 1 mois

Elaboration du dossier de DUP (DUP) 2 mois

Elaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE) 1 mois

**Langue pouvant être utilisée dans l'offre** : français

**Unité monétaire utilisée** : l'euro

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat** :

Pour le candidat ainsi que ses éventuels cotraitants et sous-traitants :

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet

[http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes\\_dc/dc1.rtf](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf)

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2

- disponible à l'adresse suivante :

[http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes\\_dc/dc2.rtf](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf) ) :

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOT12). Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Les références de prestations analogues sur les trois dernières années (auprès d'autres collectivités et en particulier, auprès d'autres régions), en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre. Le pouvoir adjudicateur ne s'interdira pas d'examiner et de retenir, si les conditions requises sont remplies, une candidature dont les références et le chiffre d'affaire porteraient sur moins de trois années. Les moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. Prix ( pondération : 40 )

2. Valeur technique - études équivalentes ( pondération : 30 )

3. Valeur technique - moyens humains et matériels ( pondération : 30 )

**Type de procédure** : Procédure adaptée article 26-II-2 du Code des Marchés Publics  
**Délai minimum de validité des offres** : 120 j à compter de la date limite de réception des offres.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratifs et techniques peuvent être obtenus** : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes - Service des Etudes et Investissements Routiers  
8 Bd. Benoîte Danesi - 20411 BASTIA CEDEX 9  
Téléphone : 04 95 34 86 29 - Fax : 04 95 31 29 58

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus** :

Modalités de retrait des documents sous format papier à l'adresse indiquée ci-dessus ou sous format électronique sur le profil acheteur de la CTC, accessible depuis le site internet : [www.corse.fr](http://www.corse.fr) Rubrique : Services en ligne - Marchés Publics.

**Conditions de remise des offres** : Conformément à l'article 56-I du Code des Marchés Publics le pouvoir adjudicateur choisit le mode de transmission sur support papier.

**Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante** : "Affaire n°11S0165- " RN 193-aménagement de la traverse de VIVARIO - NE PAS OUVRIR ".

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 44 du Code des Marchés Publics, à l'article 45 du Code des marchés publics et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

**Les plis devront être remis contre récépissé, ou envoyés par la poste par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse ci-dessous** :

Collectivité Territoriale de Corse - Service Courrier

22 Cours Grandval - B.P 215 - 20187 AJACCIO Cedex 1

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe sans mention ou non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Le pouvoir adjudicateur n'accepte pas le dépôt des plis par voie électronique.

**Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano 20407 Bastia Cedex1

**Organe chargé des procédures de médiation** : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, bd Paul Peytral, F-13282 Marseille Cedex 20.

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours** : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Affaires Juridiques - 22 Cours Grandval B.P.215 - F-20187 Ajaccio Cedex 1.

**Date d'envoi à la publication** : 20 Juillet 2011

**Date limite de remise des offres** : Vendredi 16 Septembre 2011 à 16 heures 00

76

**MENUISERIE STYOYANOVITCH**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 30 000 Euros  
Siège social: Lieu dit Alzitone  
20240 GHISONACCIA  
RCS BASTIA 440 783 561

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30.06.2011, il résulte que le capital a été augmenté d'une somme de vingt deux mille trois cent soixante dix sept euros et cinquante quatre cts (22377,54 €) pour le porter de sept mille six cent vingt deux euros et quarante six cts (7 622.46 €) à trente mille euros (30 000.00 €) par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le poste autres réserves.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence,

- Ancienne mention Capital: 7 622.46 €  
- Nouvelle mention Capital : 30 000 €  
Mention sera faite au RCS de BASTIA

116

Aux termes d'un acte SSP du 23/06/2011, il a été constituée une société par actions simplifiée. **Dénomination sociale:** RHEA; **Capital:** 1.160.000 € divisé en 1.160 actions de 1.000 €, entièrement souscrites et libérées; **Siège :** Camping Dolce Vita - Ponte Bambino - 20260 CALVI; **Objet :** Loueur de fonds de commerce; **Durée :** 75 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS; **Président :** Olivier SCARSETTI - Camping Dolce Vita - Ponte Bambino - 20260 CALVI; **Admission aux assemblées et droit de vote:** tout actionnaire peut participer aux assemblées, sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération dans le délai prescrit des versements exigibles sur ses actions, à condition de l'inscription en compte des actions au nom du titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix. **Agrément :** Toute cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément des 2/3 au moins des actionnaires après exercice du droit de préemption au profit des actionnaires de la société. Immatriculation au RCS du Tribunal de Commerce de BASTIA.

112

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société Civile Immobilière de Construction Vente

**DENOMINATION :** S.C.I.C.V « I CASA-LI DI CORSICA »

**SIÈGE SOCIAL :** Chez Mme CERANI Rachel, Lotissement St Pedrone, 20213 Penta di Casinca,

**OBJET :** La construction de biens immobiliers en vue de la vente par lots, ou totalement.

**DURÉE :** 99 ans

**CAPITAL :** 200 euros

**APPORTS EN NUMÉRIQUE :** 200 euros  
**GERANCE :** - Mme CERANI Rachel, demeurant 1 lotissement St pedrone, 20213 Penta di Casinca, née le 17 décembre 1978 à Bastia, de nationalité Française,

- M. MARCHINI Anthony demeurant Immeuble Rossi, Chemin de Ceppe Zuculana, 20620 Biguglia, né le 31 janvier 1989 à Bastia, de nationalité Française,

**CESSION DE PARTS :**

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**IMMATRICULATION :** au RCS de Bastia.

Pour avis

26

**SARL "BBTP"**

Au capital de 10000 €  
5, rue Général Campi  
20000 AJACCIO  
RCS Ajaccio 520 839 994

Suivant délibération de l'assemblée générale du 20 juin 2011 :

- Monsieur BALESTRACCI Joseph, né le 12 mai 1964 à Ajaccio (2A), demeurant 5, rue Général Campi, 20000 Ajaccio, a été nommé gérant pour une durée illimitée. en remplacement de Monsieur FERNANDEZ Jean-François, démissionnaire.

98

**CHANGEMENT GERANCE**

Suivant assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2011, les associés de la S.A.R.L. SOMECAR au capital de 19.818,37 euros ayant son siège social Route de Piana, 20130 CARGESE, RCS 320 143 175 (80 B 142), ont nommé Monsieur FRIMIGACCI Théo en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur FRIMIGACCI Marc, démissionnaire. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis, la gérance

110

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Cognocoli Montichi du 11/07/2011, il a été constitué un Groupement Foncier Agricole (G.F.A.), société civile particulière, régi par les articles L.322-1 et suivants du Code rural et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :

- **Dénomination :** LES 2 G

- **Siège :** Domaine de Prataovone, Cognocoli Montichi, 20123 PILA CANALE

- **Durée :** 99 à compter de sa date d'immatriculation au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

- **Objet :** La propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles et droits immobiliers à destination agricole aux fins de création ou de conservation d'une ou de plusieurs exploitations agricoles, sans pouvoir procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine, ceux-ci devant être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L.416-1 et suivants du Code rural

- **Capital :** 1.000 €

- **Gérance :** ont été nommés gérants de la société sans limitation de durée :

M. Rodolphe CAMERLO DIT ERLO, demeurant à Porto Pollo 20140 SERRA DI FERRO,  
Mme Isabelle, Rosine COURREGES (épouse CAMERLO), demeurant à Porto Pollo 20140 SERRA DI FERRO,

Pour avis,  
La gérance

113

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 20/07/2011, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société civile

**DENOMINATION :** SCI YAN

**SIÈGE SOCIAL :** C/ AKSESS - Lieudit

Lustincone - RN 193 - 20620 BIGUGLIA

**OBJET :** l'acquisition, la rénovation, la construction, la propriété, l'administration et l'exploitation par voie de location ou autrement de tous immeubles bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

**DURÉE :** 99 années

**CAPITAL :** 500 euros

**APPORTS EN NUMÉRIQUE :** 500 euros

**GERANCE :** Monsieur Alain LESCHI, demi Les Terrasses du Belvédère BAT B - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO

**CESSION DE PARTS :** Toutes les cessions, autres que celles entre associés, sont soumises à l'agrément donné par décision collective extraordinaire

**IMMATRICULATION** au RCS de BASTIA

Pour avis

115

**SCM MEDICIA**

Société Civile au capital de 1040 Euros  
RES. JARDINS DE TOGA, BAT E  
20200 BASTIA  
492 299 037 R.C.S. Bastia

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mai 2011, il a été pris acte de la nomination de Mme PATRICIA PERETTI épouse PIETRI, demeurant PORETTO BRANDO, A CAPANNA, 20222 ERBALUNGA en qualité de nouveau gérant, à compter du 31 mai 2011 pour une durée illimitée, en remplacement de Mme ANNE PULIGA épouse PIETRONAVE, démissionnaire.

**Autres modifications :**

- LA DEMISSION DU GERANT ENTRAINE SON DEPART EN QUALITE D'ASSOCIEE ET SES PARTS SONT CEDEES AU NOUVEAU GERANT

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

**Nous sommes désormais en mesure d'accepter le paiement des annonces légales par terminal CB (Cartes bancaires)**



Nous vous remercions de prendre contact avec :

**BERNADETTE 04 95 32 04 40 ou**

**ALBERT 04 95 32 89 92**

email : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)



**L'INFORMATEUR**  
Corse nouvelle

1, rue Miot - 20200 BASTIA



120

**Paulin SANTONI  
François GRIMALDI**Notaires Associés  
Zone Industrielle de Migliacciaru  
Boite Postale 44  
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître François GRIMALDI, notaire associé à PRUNELLI DI FIUMORBO le 11 juillet 2011, régulièrement enregistré à SIE POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA, le 18 JUILLET 2011, Bordereau 2011/820, case 1, il a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

**DENOMINATION:** SCI COSTA GELATA  
**FORME:** SOCIÉTÉ CIVILE.

**CAPITAL SOCIAL :** MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 100 parts de 10 euros numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en rémunération de leurs apports respectifs

**SIÈGE SOCIAL :** 20137 PORTO VECCHIO, CHEZ M. SUSINI Paul, 101 lotissement MARINA DI FIORI.

**OBJET SOCIAL :** L'acquisition, la gestion, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés appartenant ou pouvant appartenir à la société par suite d'apport ou autres.

Aménagement construction et réfection desdits biens appartenant à la société ainsi que tous travaux d'extension. Prise de participation dans toutes sociétés immobilières.

Obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagements, réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

**DUREE :** 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des Sociétés.

**EXERCICE SOCIAL :** Commence le 1er janvier, se termine le 31 décembre de chaque année.

**APPORTS :** 1.000 euros : Totalité en numéraire.

**GERANCE:** Madame Gisèle HEMAIN, épouse de Monsieur SUSINI demeurant à PORTO VECCHIO (Corse-du-Sud) 101 Lotissement Marina di Fiori, et Monsieur Fabrice PIERRE dont le nom d'usage est PIERRE-SUSINI, demeurant à PORTO VECCHIO (Corse-du-Sud), Immeuble Horizon Bleu, bâtiment 5, 8 voie Romaine, sont nommés gérants pour une durée illimitée.

**IMMATRICULATION:** La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

**CESSION DE PARTS SOCIALES - AGREMENT:** Cession libre entre associés uniquement. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour avis,

Signé Maître François GRIMALDI,  
Notaire

124

**S.A.S. SAN GRIOLO**Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 37 000 euros  
Résidence Les Arcades  
20217 SAINT-FLORENT  
R.C.S : BASTIA 508 309 465

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La Gérance

117

**S.C.I. CONSTANCE**Société Civile Immobilière  
Capital : 152.449,02 Euro

**Ancien siège social :** Les Portes Domitiennes - RN 113 - 34740 VENDARGUES  
**Nouveau siège social :** 4 Domaine de Fiorino

Route de Conca  
20144 SAINT LUCIE DE PORTO-VECCHIO  
COMMUNE DE ZONZA (20124)  
RCS : MONTPELLIER 419 035 050**AVIS DE RECTIFICATION**

Dans l'annonce légale n° 68 parue dans «L'Informateur Corse Nouvelle» n° 6362 en date du 29/04/2011 concernant la SCI CONSTANCE, il a été oublié la mention suivante:

**IL FALLAIT LIRE:**  
**Siège social:** 4 Domaine de Fiorino - Route de Conca - 20144 SAINT-LUCIE DE PORTO-VECCHIO - COMMUNE DE ZONZA (20124)

**ET NON :** **Siège social:** 4 Domaine de Fiorino - Route de Conca - 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO. Comme écrit par erreur.

Pour avis et mention

118

**VENTE****DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 30 juin 2011, enregistré au pôle enregistrement de Bastia le 13 juillet 2011, bordereau n° 2011/794 case n° 8, la SARL BIS (BALAYAGE INSULAIRE SERVICE), au capital de 1 500 €. Siège social 52 lot. Cardiccia - Folelli - 20213 Penta di Casinca. Immatriculée sous le n° 453 516 395 RCS Bastia, à **venu** le fonds de commerce lui appartenant de balayage mécanique et de nettoyage de voiries exploité à partir de son siège social, à la SAS SOCIETE ROUTIERE DE HAUTE CORSE, au capital de 150 000 €, siège social R.N. 193, Casatorra, 20200 Bastia, immatriculée sous le n° 402 104 277 RCS Bastia. Moyennant le prix de 100 000 €.

La prise de possession a été fixée au 1er juillet 2011. Les oppositions seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, entre les mains du vendeur où domicile est élu à cet effet.

122

Aux termes d'un acte SSP en date à CALVI du 23/06/2011, enregistré au SIE POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA le 30/06/2011, bord. 2011/725, case 2, Thérèse SCARSETTI née GABRIELLI, Ponte Bambino - 20260 CALVI, RCS 320 936 842, a apporté à «RHEA», SAS en formation, Ponte Bambino - 20260 CALVI, le fonds de commerce de «camping, Vente de charcuterie et légumes, épicerie, alimentation, boissons à emporter, snack, petite restauration» sis et exploité à CALVI (20260) - Ponte Bambino, évalué à 1.159.000 euros. La propriété et la jouissance ont été fixées le 23/06/2011. Pour les déclarations de créances : élection de domicile auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia. Les déclarations devront être faites dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales.

103

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale n° 30, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » du 04/06/2010 - n° 6317 **Concernant :** « L'AVIS DE CONSTITUTION de la «SCI LA VETTA» **Il fallait lire :** « Aux termes d'un acte SSP en date du 09 juin 2010 » **Et non :** « du 31 mai 2010 » comme écrit par erreur.

121

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BORGIO du 5 juillet 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale:** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale:** MONTPELLIER DIDEROT

**Siège social:** Valrose, Chez CORSAMAT, 20290 BORGIO

**Objet social :** l'acquisition la gestion de valeurs mobilières l'acquisition, la gestion la location la mise en valeur de tous biens immobiliers, le cas échéant la revente de biens faisant partie de son actif à des fins patrimoniales et toutes opérations pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.

**Durée de la Société:** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital social :** 1 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire.

**Gérance :** Frédéric CHAVAZAS demeurant Lotissement A Marinella - Lieu-dit PINETO - 20290 LUCCIANA.

**Clauses relatives aux cessions de parts :** agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

**Immatriculation de la Société** au istre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis

123

**S.A.S. MIGNATOJO**Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 37 000 euros  
Résidence Les Arcades  
20217 SAINT-FLORENT  
R.C.S : BASTIA 508 308 962

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La Gérance

125

**S.A.S. FOLELLI**Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 37 000 euros  
Résidence Les Arcades  
20217 SAINT-FLORENT  
R.C.S : BASTIA 508 309 374

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La Gérance

109

**J.P. BIJOUX**Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 13.949,09 €  
Immeuble ARNAUD, LES SALINES  
Chemin de PIETRALBA  
20000 AJACCIO  
N° SIREN 342 957 677 RCS AJACCIO

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 juin 2011, enregistré au SIE DE BASTIA, le 19 Juillet 2011 Bordereau n° 2011/821 - Case n° 11. Monsieur Fieschi Pierre-Paul, agissant en qualité de gérant de la SARL J.P. BIJOUX (342 957 677 RCS AJACCIO), A vendu à la SARL L.G. BIJOUX représentée par sa gérante, Madame Laurence GIAMPIETRI, (533 297 990 RCS de Bastia).

Un fonds de commerce de vente au détail de bijouterie fantaisie sis et exploité, 11 Boulevard PAOLI, 20200 BASTIA, pour lequel le vendeur est immatriculé au Registre de Commerce de Bastia sous le n° 342 957 677, ledit fonds comprenant :

- La clientèle, le droit au bail, le nom commercial et l'enseigne : CO CO NAC,
- Le matériel, l'outillage, les meubles et les ustensiles servant à l'exploitation du fonds,
- Les marchandises existantes en magasin,
- Et plus généralement tous les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds et nécessaires à son exploitation.

L'entrée en jouissance est fixée au 1er juillet 2011. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 25.000 € s'appliquant : aux éléments incorporels pour 15 000 € et aux matériels et objets mobiliers pour 10 000 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière des insertions en date des publications légales à l'adresse du fonds vendu.

Pour avis,

le représentant légal

126

**S.A.S. AGHIONE**Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 37 000 euros  
Résidence Les Arcades  
20217 SAINT-FLORENT  
R.C.S : BASTIA 507 755 437

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La Gérance

79

**SOCIETE****DES EAUX DE CORSE**SCA au capital de 3.465.000 euros  
Siège social : Centre Commercial Castellani  
Quartier Saint Joseph - 20700 AJACCIO  
N° 514 709 211 RCS AJACCIO

La société informe ses actionnaires qu'à l'issue de l'AGM du 30/06/11, le capital se composait de 495.000 actions et représentait un total de 495.000 droits de vote (article L.233-8 Code Com.).

**Email....****al@informateurcorse.com****04 95 32 04 40**

## A Dreux, belle moisson de performances pour l'A.J.Bastia, aux «France-Jeunes»

La Campagne de Dreux se sera soldée par deux nouveaux records de Corse, celui de la Cadette, Candice Giudicelli sur le 2000m Steeple 7'29"13, et celui du Junior Faouzi El Yaagoubi sur le 3000m Steeple 9'21"90, alors que le Junior Jawed Jefjafi, dans sa demi-finale du 1500m, pulvérisait son record personnel en réalisant un chrono de 3'58"90 avec une belle 3e place et une qualification directe pour la Finale du lendemain.



Images du déplacement à Miramas, de la Sélection Haute-Corse du 2 au 4 juillet 2011

Quant au Cadet, Karim Chabouchi, victime d'un accident de la route, la semaine précédente, il a participé à la finale du 2000m Steeple qu'il a couru en 6'34" loin de son record personnel 6'22"95.

Mais, le lendemain, dans la finale du 3000m, Karim prend la 14e place et, en profite pour améliorer son record personnel en 9'04"99 !

Pour les athlètes de l'A.J.Bastia, Dreux restera comme un bon souvenir, plein de promesses pour les semaines et les mois, à venir, prouvant une fois de plus que les athlètes de l'A.J.Bastia savent être présents le jours «J» !

### Echos... Echos... Echos... Echos...

**Georges D'Henry**, le vétéran-marcheur après avoir participé au **Championnats de Belgique «Open»** a terminé 3<sup>e</sup> des **6 heures de Corneil** dans l'Oise, réalisant 47km500. Il était la veille, à **Dreux**, pour véhiculer les jeunes «Rouge te Vert». Merci et bravo, **Georges** !

**Julien Bartoli** aux **Foulées des Iles**, à Vincennes, 10km, a pris la 4<sup>e</sup> place de la course, en **32'35"**. Il termine 3<sup>e</sup> français d'une épreuve qui comptait plus de 900 athlètes.

« **National** », à **Compiègne** les 22 et 23 juillet. C'est à **Compiègne** que les 22 et 23 juillet 2011 sont conviés les espoirs et les séniors qualifiés pour les N2. **Stéphanie Lokoli**, au Marteau, **Rose-Pascale Etoundi** sur 100 et 100m Haies et l'Espoir **Anaël Bernardini** sur 400m, seront en lice, alors qu'**Yves N'Dabian**, **Hasna Benanaya** et **Othmane Belfakir** sont en liste d'attente !

Pour les **France Elite**, c'est à **Albi** que **Nicolas Fillon** (400m) et **Nabil Madi** (800m et 1500m) ont rendez-vous avec l'Elite nationale, les 29 et 30 juillet 2011.

En attendant, **Nabil Madi** participe ce vendredi, sur 800m, au Meeting International de Barcelone avant de rejoindre l'Algérie pour le Championnat National, les 27 et 28 juillet !

**Monaco accueillera sur le Stade Louis II**, le **Meeting Herculis** avec son pesant de stars dont la plus illustre **Ussain Bolt**, le vendredi 22 juillet.

En lever de rideau se dérouleront les **1000m**, ouvert à toutes les catégories, chers à l'ami **Jacques Cadusso** et à son équipe. **L'Athlétic Jeunes Bastia** y sera représentée par une belle délégation.

# La 11<sup>ème</sup> de la Via Romana

## se prépare

La XI<sup>ème</sup> édition de la course pédestre Via Romana aura lieu le 31 juillet à Carpineto en Castagniccia. Trois tracés sont inscrits au programme, avec celui de 62 kilomètres et ses 4500 mètres de dénivelé positif inscrit au Brooks Cascadia Tour, récompensé par le trophée Carpinetu ; le tracé de 40 kilomètres et 2500 mètres de dénivelé positif inscrit au Challenge Régional Alte Strade (trophée Costa Verde); et enfin la course de 21 kilomètres avec 1100 mètres de dénivelé positif faisant partie du Trail Tour National 2011, récompensée cette année par le trophée François-Xavier Mora, PDG des eaux d'Orezza qui nous a quittés il y a un an. Un hommage bien légitime à celui qui aimait tant le sport et auprès duquel les manifestations sportives avaient toujours un écho favorable.



La conférence de presse s'est tenue dans la salle de réunion des Eaux d'Orezza

C'est dans cet esprit que la conférence de presse de la **Via Romana 2011** s'est tenue dans les locaux de la source de l'acqua acitosa, où **Raphael Papi**, le président de l'association organisatrice, a dévoilé la teneur d'une édition 2011 toujours plus identitaire. Le départ des courses **40km** et **62km** sera donné à 6h30 du matin au village de **Carpinetu**. Celui de la course **21km** sera donné 3h plus tard (9h30), toujours au village de **Carpinetu**. Une course pour les enfants sera organisée dans la matinée au village de **Carpinetu** : c'est une nouveauté !

Le retrait des dossards s'effectuera le samedi 30 juillet 2011 à la mairie de **Carpinetu** de 10h à 18h.

La **Via Romana** emprunte des chemins muletiers traversant châtaigneraies, hêtraies, mais également des lignes de crêtes. Fontaines, sources, églises, chapelles, couvents, bergeries et autres éléments du patrimoine local jalonnent le circuit de cette course exceptionnellement belle, de l'avis des participants qui sont nombreux à revenir d'une année sur l'autre.

Rendez-vous est donc pris pour le dimanche 31 juillet, à **Carpinetu** !



L'ensemble des partenaires et bénévoles de l'édition 2011



L'AGENDA

# A Settimana

29<sup>ème</sup> et 30<sup>ème</sup> semaine de l'année  
du 15 au 28 juillet 2011

**Les fêtes :** le 15, Donald - le 16, Notre-dame du Mont Carmel, Carmen, Elvire - le 17, Charlotte, Arlette, Carole - le 18, Frédéric, Freddy - le 19, Arsène - le 20, Marina, Élie, Magali, Marjorie - le 21, Victor - le 22, Marie-Madeleine, Marlène - le 23, Brigitte - le 24, Christine, Christel, Ségolène - le 25, Jacques, Valentine - le 26, Anne, Joachim, Joris - le 27, Nathalie, Aurèle - le 28, Samson.

## Un an déjà

**Le 16 juillet**, Peter Sutcliffe, le Britannique surnommé «l'éventreur du Yorkshire», condamné en 1981 pour avoir tué 13 femmes dans cette région dans les années 1970 devra passer le reste de ses jours derrière les barreaux.

**Le 19 juillet**, une collision ferroviaire dans l'est de l'Inde fait plus de 60 morts. Une négligence humaine serait à l'origine du drame.

**Le 20 juillet**, les footballeurs français Karim Benzema et Franck Ribéry sont mis en examen dans l'affaire Zahia, pour rapports sexuels tarifés avec une mineure.

**Le 21 juillet**, les corps du dictateur roumain Nicolae Ceausescu et de son épouse sont exhumés, vingt ans après leur exécution, à des fins d'identification génétique.

**Le 22 juillet**, la déclaration d'indépendance du Kosovo du 17 février 2008 est légalisée par la Cour internationale de justice, mais l'avis de cette dernière est purement consultatif.

**Le 23 juillet**, le déraillement d'un train touristique dans les Alpes suisses fait un mort et 42 blessés.

**Le 24 juillet**, près de 400 kilomètres de bouchons sont enregistrés sur les routes françaises en raison des départs en vacances.

**Le 24 juillet**, pour éviter la maison de retraite, deux religieuses octogénaires de Roquebrune-Cap-Martin, en France, prennent le maquis en se réfugiant chez des amis.

**Le 26 juillet**, Nicolas Sarkozy confirme l'assassinat de l'otage français Michel Germaine par Al-Qaïda au Sahel.

**Le 28 juillet**, un homme est banni de Facebook après s'être vanté d'avoir couché avec 300 utilisateurs du site de réseau social.

**Le 28 juillet**, la Catalogne annonce qu'elle interdira la corrida à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012

## L'esprit du monde

*Nous sommes dans une société qui donne à penser que l'on trouve obligatoirement le bonheur à travers la richesse.*  
Tsai Ming-Liang

## Le truc de la semaine

Vous désirez obtenir des crevettes d'un rose sans reproche. Rien de plus facile. Incorporez des épluchures d'oignon à votre eau de cuisson. Résultat garanti.

## Les tablettes de l'Histoire

**Le 17 juillet 1951**, Baudouin 1<sup>er</sup> devient roi des Belges après l'abdication de son père, Léopold III.

**Le 18 juillet 1986**, les premières photos de l'épave du Titanic sont rendues publiques.

**Le 20 juillet 1952**, le Tchèque Émile Zatopek réalise l'exploit de remporter la médaille d'or du 5.000 et du 10.000 mètres dans la même journée aux Jeux Olympiques d'Helsinki.

**Le 20 juillet 1969**, l'homme marche pour la première fois sur la Lune lors de la mission américaine Apollo XI.

**Le 23 juillet 1995**, le coureur cycliste espagnol Miguel Indurain devient le premier à remporter cinq Tours de France consécutifs.

**Le 25 juillet 1978**, naissance en Grande-Bretagne de Louise Brown, le premier bébé éprouvette de l'histoire.

**Le 27 juillet 1940**, le lapin Bugs Bunny apparaît pour la première fois sur les écrans dans un dessin animé de la firme Warner Brothers.

**Le 29 juillet 1981**, le prince Charles d'Angleterre épouse lady Diana Spencer.

## Savez-Vous que ?

Qu'Antoine de Lavoisier, qui a établi les bases de la chimie moderne, était quelqu'un de surprenant. Alors qu'on le conduisait à l'échafaud pour y être guillotiné, il prenait encore le temps de lire un livre. Lorsqu'on le fit descendre de la charrette, il plia le coin de la page à laquelle il était arrivé pour ne pas la perdre !

Que le premier ordinateur a vu le jour en 1946 en Pennsylvanie. Il mesurait trente mètres de long, trois de haut et 90 centimètres de large. Il contenait plus de 17.500 tubes à vide et 6.000 interrupteurs... manuels. Destiné à l'armée, il était cependant capable de réaliser 500.000 opérations mathématiques élémentaires en quelques secondes.

Que c'est grâce à un Suisse, Rodolphe Lindt, que le chocolat est si agréable à manger. En 1880, l'idée lui vint de pétrir durant de longues heures l'épaisse pâte, et de rajouter du beurre de cacao pour fabriquer le chocolat fondant. Avant cela, les tablettes de chocolat étaient extrêmement dures et avaient, dans la bouche, un goût sablonneux !

### Informateur • CORSE NOUVELLE

**DIRECTION - ADMINISTRATION**  
Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

**DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI**  
Téléphone : 04 95 32 89 98

**RÉDACTION** : Téléphone 04 95 32 89 90  
E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)  
1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

**ANNONCES LÉGALES** : Tél. 04 95 32 89 92  
E-mail : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

**COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS** : Tél. 04 95 32 04 40

**RÉGIE DE LA PUBLICITÉ - ÉDITIONS SPÉCIALES ET ÉVÉNEMENTS** : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

**PRESSE EN LIGNE** : [www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)  
E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

**C.P.P.A.P.** : 0314 | 88773  
**ISSN** : 2114-009

**IMPRESSION** : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégés par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €  6 MOIS : 32 €  Etranger : 62 €

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....



Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213  
20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.32.04.40  
Fax : 04.95.32.02.38  
E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)

# Prix Littéraire des Hebdos en région

Vous aimez  
les livres et les auteurs ?

**C**hères lectrices, chers lecteurs,  
grâce à votre journal, devenez  
membre du 5<sup>e</sup> Prix Littéraire des  
Hebdos en région

en partenariat avec le groupe Audiens, le groupe La Poste, ERDF, la Société des Papiers de Presse (SPPP), "La Grande Librairie" l'émission littéraire de France5 animée par François Busnel et diffusée tous les jeudis à 20h35 (rediffusion le dimanche à 8h55) et le magazine Lire.

Pour participer, c'est simple : il suffit d'envoyer une lettre dans laquelle vous faites part de vos goûts littéraires et de votre motivation sans oublier votre adresse complète et votre numéro de téléphone. Cette lettre doit être adressée avant le **16 septembre 2011** dernier délai à l'adresse suivante :

**Syndicat de la Presse  
Hebdomadaire Régionale**  
Prix Littéraire  
72 rue d'Hauteville - 75010 Paris

Les 22 lectrices et lecteurs choisis recevront à leur domicile 10 romans de la rentrée sélectionnés par un comité éditorial comprenant des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale et la rédaction du magazine Lire.

**En janvier 2012**, le jury se réunira à Paris à La Sorbonne pour délibérer, et la proclamation du lauréat se fera le jour même, en début de soirée.

Le Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale (SPHR) prendra en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration des 22 membres du jury.

Le règlement complet du Prix littéraire des Hebdos en région est disponible sur simple demande au SPHR.



**SPHR**  
Presse Hebdomadaire Régionale



*La belle équipe des Minimes Filles*



## **MIRAMAS : La sélection Haute-corse**



*Le regretté Guy Bosch, lors de la présentation de l'Equipement*



*La délégation se prépare pour le défilé*